

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 5 mai 2025

ORDRE DU JOUR ADOPTÉ

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ordre du jour

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 mai 2025, à 19h.

10.02 Ordre du jour

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Mot de la mairesse et des élu.es.

10.03 Procès-verbal

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 avril 2025, à 19 h.

10.04 Procès-verbal

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1259864004

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 avril 2025.

10.05 Questions

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Période de questions du public

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1259516003

Adjuger à Construction Larotek inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 844 444,58 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux d'aménagement d'entrées charretières et reconstruction de sections de trottoirs sur diverses rues locales et artérielles de l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 59 111,12 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 44 431,99 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 947 987,69 \$, taxes incluses. Appel d'offres 1153 / 8 soumissionnaires

20.02 Appel d'offres public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1256329001

Adjuger à Uniroc Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 623 521,96 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de planage pour la réfection de pavage et la reconstruction de trottoirs sur le boulevard Industriel entre le boulevard Lacordaire et l'Avenue Jean-Meunier à l'arrondissement de Montréal-Nord, et autoriser une dépense de 93 464,98 \$, taxes incluses, pour les contingences et une dépense de 93 464,97 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 810 451,91 \$, taxes incluses. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre. Appel d'offres 1151 / 5 soumissionnaires

20.03 Appel d'offres public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1256329002

Adjuger à Construction Viatek Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 234 190,56 \$, taxes incluses, le contrat pour des travaux de décohéssionnement et stabilisation pour la réfection de pavages et la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 46 838,11 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 17 246,25 \$, taxes incluses, pour les incidences et autoriser une dépense totale de 298 274,92 \$, taxes incluses. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre. Appel d'offres 1152 / 4 soumissionnaires

20.04 Appel d'offres public

CE Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1259516001

Modifier le financement du projet de la réfection de la rue Matte afin de tenir compte du financement d'un montant de 2 239 340,77\$ net de ristournes obtenu du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM) dans le cadre de l'approche des Quartiers inclusifs et résilients (QIR).

District(s) : Ovide-Clermont

20.05 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1259069001

Accorder une contribution financière de 27 950 \$ à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir pour la gestion des « Marchés du Nord » durant l'été et l'automne 2025, et approuver le projet de convention à intervenir.

20.06 Subvention - Contribution financière

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1258354001

Accorder une contribution financière de 8 400 \$ au Regroupement des Éco-quartiers (REQ) dans le cadre du projet de la Patrouille verte 2025, et approuver le projet de convention à intervenir.

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation

20.07 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1253573007

Accorder une contribution financière de 2 500 \$ pour la persévérance scolaire à 5 écoles de Montréal-Nord notamment les écoles secondaires Calixa-Lavallée, Henri-Bourassa et Lester B. Pearson, l'École hôtelière de Montréal Calixa-Lavallée et l'École Amos, soit un montant de 500 \$ pour chaque école qui seront remises aux finissants lors des cérémonies de graduation et des Galas d'excellence 2025, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s. pour l'année 2025.

20.08 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1253573016

Accorder une contribution financière de 750 \$ à l'Agence de Développement Durable de Montréal-Est Centre Nord (ADMECN) pour la tenue de diverses activités écologiques sur le territoire de l'arrondissement, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année 2025.

20.09 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1253573013

Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Journée Cuisine Haïtienne afin de soutenir la tenue de la 7e édition de la Journée de la cuisine haïtienne qui se tiendra les 16 et 17 mai 2025 au Centre de congrès et banquets Renaissance, situé au 7550, boulevard Henri-Bourassa Est, à Montréal, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année 2025.

20.10 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1253573015

Accorder une contribution financière de 500 \$ auprès de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Gertrude pour appuyer l'organisation du concert avec Marc Hervieux du 10 mai 2025 dans le cadre des festivités du centenaire de la paroisse Ste-Gertrude, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année financière 2025.

20.11 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1253573014

Accorder une contribution financière de 400 \$ à Nos Jeunes à Coeur afin de soutenir l'organisme dans les différentes activités sportives offertes à des jeunes de l'arrondissement, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s. 2025.

20.12 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1253573017

Entériner une contribution financière de 300 \$ à la Troupe de danse Mapou Ginen pour la 11e édition de la levée de fonds annuelle Konbit (marathon de danse et de chant) qui a eu lieu le 4 mai dernier, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année financière 2025.

20.13 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1249738010

Modifier la résolution CA24 10 270 afin que soient remplacés les noms du Club d'âge d'or Stella Alpina Masculin, Club d'âge d'or Parc Ottawa et Club d'âge d'or San Marco II par le nom Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1257606001

Approuver et déposer les rapports mensuels du 1er octobre 2024 au 31 décembre 2024.

30.02 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1257606002

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué du 1er novembre 2024 au 31 décembre 2024.

30.03 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1257606005

Approuver et déposer les rapports mensuels du 1er janvier 2025 au 31 mars 2025.

30.04 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1257606006

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué du 1er janvier 2025 au 31 mars 2025.

30.05 Recours judiciaires et règlement de litiges (**Dossier ajouté séance tenante**)

CA Direction des services administratifs - 1255504001

Approuver la transaction entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP, 301) pour les griefs 21-0690 et 21-0691, autoriser la directrice de l'Arrondissement à signer la transaction pour la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et autoriser son exécution en ces termes.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs - 1247987012

Déposer un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure le projet de Règlement RGCA25-10-0001-1 modifiant le Règlement RGCA25-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2025).

40.02 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1258311005

Déposer un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure le premier projet de résolution PP-067 afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de cinq étages comprenant deux commerces et 20 logements pour le 4105, rue de Charleroi, soit le lot 1 412 714 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

40.03 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1258311003

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'agrandissement en aire d'implantation d'un étage en cour arrière du bâtiment situé au 3846-3848, rue Fleury sur le lot 1 413 657, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

40.04 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1258311004

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'agrandissement en aire d'implantation d'un étage en cour arrière du bâtiment situé au 6191, rue Greaves sur le lot 1 667 381, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

40.05 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1258311006

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'agrandissement en aire d'implantation et en hauteur pour l'ajout d'un logement au bâtiment situé au 10387, avenue Audoin, sur le lot 1 174 930, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

40.06 Règlement - Autre sujet

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1259864003

Autoriser dans le cadre des travaux de pavage et de marquage de la chaussée prévus sur le boulevard Industriel, entre l'avenue Moisan et le boulevard Lacordaire et sur le boulevard Maurice-Duplessis entre le boulevard Langelier la frontière Est de l'arrondissement, un dépassement des heures prévues à l'article 37 du Règlement RM 1500 sur l'ordre général dans la ville et ce, pour la durée des travaux, en 2025.

50 – Ressources humaines

50.01 Nomination

CA Direction des services administratifs - 1259595002

Nommer Mme Nahida Akter, à titre de technicienne greffe et archives au Secrétariat d'arrondissement, greffe et archives de la Direction des services administratifs de Montréal-Nord, avec la réussite de la période d'essai prévue dans la convention collective des fonctionnaires municipaux de Montréal, et ce, à compter du 17 mai 2025, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

50.02 Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des travaux publics - 1255579004

Autoriser la création d'un poste permanent de préposé à la signalisation, (numéro d'emploi 605740), groupe de traitement 14-010, à la Division de la voirie et de l'aqueduc, de la Direction des travaux publics, à compter du 10 mai 2025, en contrepartie de l'abolition du poste permanent de chauffeur de véhicules motorisés C (numéro d'emploi 600190), groupe de traitement 14-007, à la Division de la voirie et de l'aqueduc de la Direction des travaux publics.

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1259716003

Approuver la nomination des dix (10) nouveaux et nouvelles membres du Conseil jeunesse de Montréal-Nord.

51.02 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs - 1259171004

Autoriser la mairesse d'arrondissement Christine Black à déposer sa candidature à titre d'administratrice au sein du conseil d'administration d'établissement du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal.

Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le 6 mai 2025



Dossier # : 1259864004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 avril 2025.

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 avril 2025.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-05-05 13:41

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259864004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 avril 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

Le comité consultatif d'urbanisme a tenu sa dernière rencontre en visioconférence le 8 avril 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Il est opportun de déposer aux archives le procès-verbal de la rencontre.

JUSTIFICATION

S.O.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur de sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francis LAPORTE
agent de recherche en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Stephanie LAVIGNE
Cheffe de division, urbanisme et mobilité

Le : 2025-04-16



Dossier # : 1259516003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Construction Larotek inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 844 444,58 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux d'aménagement d'entrées charretières et reconstruction de sections de trottoirs sur diverses rues locales et artérielles de l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 59 111,12 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 44 431,99 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 947 987,69 \$, taxes incluses. Appel d'offres 1153 / 8 soumissionnaires

QUE soit adjugé à la compagnie Construction Larotek inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 844 444,58 \$, taxes incluses, le contrat 1153, pour des travaux d'aménagement d'entrées charretières et reconstruction de sections de trottoirs sur diverses rues locales et artérielles de l'arrondissement de Montréal-Nord;

QUE soit autorisée une dépense de 59 111,12 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 44 431,99 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 947 987,69 \$, taxes incluses;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO Le 2025-05-05 13:41

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259516003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Construction Larotek inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 844 444,58 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux d'aménagement d'entrées charretières et reconstruction de sections de trottoirs sur diverses rues locales et artérielles de l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 59 111,12 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 44 431,99 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 947 987,69 \$, taxes incluses. Appel d'offres 1153 / 8 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de son programme de réfection routière (P.R.R 2025), la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), procédera à des travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures, sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord. Des travaux de reconstruction de sections de trottoirs sur le réseau artériel administratif de la ville (RAAV), sont également prévus dans ce contrat et les dépenses sont assumées par le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR), dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures - réfection mineure de trottoirs 2025, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

La construction des trottoirs sur le RAAV relève de la compétence du conseil municipal, l'arrondissement de Montréal-Nord a offert les services de sa division des études techniques afin de réaliser les travaux en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

Un appel d'offres public a été lancé par la division des études techniques pour la réalisation de ces travaux. Le présent sommaire a pour but de demander l'autorisation d'octroyer un contrat à la compagnie XXX inc., le plus bas soumissionnaire conforme, afin de réaliser les travaux précités.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 25 février au 26 mars 2025 pour une durée de 29 jours. Sur les neuf (09) preneurs de cahier des charges dont la liste complète se trouve en pièces jointes, huit (08) ont déposé une soumission et un (01) a désisté ou a refusé de soumissionner. L'Entrepreneur n'a pas communiqué son motif de désistement.

La soumission est valide pendant 90 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 24 juin 2025.

Un (1) addenda a été émis dans le cadre de cet appel d'offres:

Addenda no 1 émis le 13 mars 2025 : cet addenda a été émis pour ajouter le formulaire "Liste d'équipement et outillage".

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CM25 0305 - 18 mars 2025 - Accepter les offres de services des conseils d'arrondissement de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières 2025, conformément au 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4). (Dossier 1259796001)
- CA25 10 034 - 10 mars 2025 - Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisés sur le territoire de l'arrondissement Montréal-Nord, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2025 (Dossier 1259516002)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux suivants:

Direction des infrastructures du réseau routier (SIRR) :

Les tronçons de rues retenus pour les travaux de réfection mineure de trottoirs 2025 sur le RAAV sont présentés dans le tableau suivant:

RUE	DE	À
ALBERT-BROSSEAU C/S	HENRIETTA	ÉTHIER
GOUIN C/S	BELLEVOIS	L'ARCHEVÊQUE
HÉBERT C/O	MAJEAU	LARIN
HÉBERT C/E	INDUSTRIEL	MAJEAU
ROLLAND C/E	HENRI-BOURASSA	RENOIR
ROLLAND C/O	HENRI-BOURASSA	RENOIR
ROLLAND C/E	LAMY	OUELLETTE
ROLLAND C/E	OUELLETTE	DIJON
ROLLAND C/O	RENOIR	DIJON
ROLLAND C/E	DIJON	NORMANDIE
ROLLAND C/E	NORMANDIE	MARIE-VICTORIN
ROLLAND C/O	DIJON	MARIE-VICTORIN
ST-VITAL C/E	PRIEUR	FLEURY
ST-VITAL C/O	PRIEUR	FLEURY
ST-VITAL C/E	FLEURY	SABREVOIS
ST-VITAL C/O	FLEURY	SABREVOIS
JEAN-MEUNIER	CASTILLE	INDUSTRIEL

Arrondissement de Montréal-Nord:

- Aménagement de certaines entrées charretières et reconstruction des sections de trottoirs à certains endroits des rues locales de l'arrondissement;

JUSTIFICATION

Neuf (09) entreprises ont pris le cahier des charges et huit (08) ont déposé une soumission, soit 88,9 %. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 26 mars 2025, à 11h00.

Le tableau suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant soumis :

SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE	AUTRES (CONTINGENCES)	TOTAL
	(TAXES INCLUSES)	(TAXES INCLUSES)	(TAXES INCLUSES)
Construction Larotek inc.	844 444,58 \$	59 111,12 \$	903 555,70 \$
Montréal-Scellant inc.	944 777,17 \$	66 134,40 \$	1 010 911,57 \$
Cojalac inc.	966 640,82 \$	67 664,86 \$	1 034 305,68 \$
Bordures et trottoirs LR inc.	1 158 531,66 \$	81 097,22 \$	1 239 628,88 \$
Uniroc Construction inc.	1 191 113,64 \$	83 377,95 \$	1 274 491,59 \$
Groupe ABF inc.	1 241 689,87 \$	86 918,29 \$	1 328 608,16 \$
Roxboro Excavations inc.	1 313 187,72 \$	91 923,14 \$	1 405 110,86 \$
Bordures et trottoirs MIRABEX inc.	1 514 215,00 \$	105 995,05 \$	1 620 210,05 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			1 227 102,81 \$
VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			35,81%
VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse] x 100]			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			716 654,35 \$
VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			79,31%
VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme - la plus basse conforme)/la plus basse] x 100]			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-333 932,54 \$
VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme - estimation)			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-26,98%
VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme - estimation)/estimation] x 100]			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			107 355,87 \$
VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse - la plus basse)			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			11,88%
VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse - la plus basse)/la plus basse] x 100]			

L'estimation des travaux a été faite par le bureau des études techniques de l'arrondissement.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation du prix du contrat est de -333 932,54 \$, soit - 26,98 %. Toutes les soumissions ont été jugées conformes lors de l'analyse

du bordereau de prix et administrativement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Direction des infrastructures du réseau routier (SIRR) :

Les travaux de reconstruction de trottoirs sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) prévus au programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2025-2026 et au programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement (PRCPR) 2025-2026 de l'arrondissement, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières - réfection mineure de trottoirs 2025.

Numéro de demande : RMT25_MTN - Réfection mineure des trottoirs sur le RAAV

Un montant maximal de 574 878,16 \$ net de ristourne sera financé par le programme 55859 - Programme de maintien des infrastructures routières.

Cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt de compétence locale 23-041 Travaux maintien des infrastructures routières CE 23 1617.

Le budget net requis (k\$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible dans le cadre du programme 55859 - Programme de maintien des infrastructures routières et il est repartie comme suit pour chacune des années (en milliers de dollars) :

Projet	2025	Ultérieur	Total
55859 - Programme de maintien des infrastructures routières.	575	-	575

La dépense du projet 55859 - Programme de maintien des infrastructures routières sera assumée à 100% par la ville centre.

Arrondissement de Montréal-Nord :

Un montant de 318 922,13 \$ taxes incluses sera financé de la façon suivante par le règlement d'emprunt "RGCA25-10-0003 -programme de réfection routière" prévu au programme décennal d'immobilisation de l'arrondissement.

Le coût total maximal de ce contrat est de 947 987,69 \$ (taxes incluses), incluant des contingences de 59 111,12 \$ (taxes incluses) et des incidences de 44 431,99 \$ (taxes incluses) sera assumé comme suit :

CONTRAT			
Description des travaux Financement Arrondissement + SIRR	Contrat (avant taxes)	Contrat (avec taxes)	Contrat (net de ristourne)
Réfection des trottoirs (local)	247 087,61 \$	284 088,98 \$	259 411,10 \$
Réfection mineure des trottoirs sur le RAAV	487 371,69 \$	560 355,60 \$	511 679,35 \$
TOTAL CONTRAT	734 459,30 \$	844 444,58 \$	771 090,45 \$
CONTINGENCES			

Description des travaux	Contingences (avant taxes)	Contingences (avec taxes)	Contingences (net de ristourne)
Réfection des trottoirs (local)	17 296,13 \$	19 886,23 \$	18 158,77 \$
Réfection mineure des trottoirs sur le RAAV	34 116,02 \$	39 224,89 \$	35 817,56 \$
TOTAL CONTINGENCES	51 412,15 \$	59 111,12 \$	53 976,33 \$
INCIDENCES			
Description des travaux	Incidences (avant taxes)	Incidences (avec taxes)	Incidences (net de ristourne)
Laboratoire - Arrondissement (incidence professionnelle)	10 678,28 \$	12 277,35 \$	11 210,86 \$
Traces Québec - Arrondissement (non taxables)	2 669,57 \$	2 669,57 \$	2 669,57 \$
<i>Total incidences - Arrondissement</i>	<i>13 347,85 \$</i>	<i>14 946,92 \$</i>	<i>13 880,43 \$</i>
Laboratoire - SIRR (incidence professionnelle)	21 064,53 \$	24 218,94 \$	22 115,12 \$
Traces Québec - SIRR (non taxables)	5 266,13 \$	5 266,13 \$	5 266,13 \$
<i>Total incidences - SIRR</i>	<i>26 330,66 \$</i>	<i>29 485,07 \$</i>	<i>27 381,25 \$</i>
TOTAL INCIDENCES (ARRONDISSEMENT + SIRR)	39 678,51 \$	44 431,99 \$	41 261,68 \$
TOTAL (CONTRAT + CONTINGENCES + INCIDENCES)			
Description des travaux	Total (avant taxes)	Total (avec taxes)	Total (net de ristourne)
Financement Arrondissement + SIRR			
Arrondissement	277 731,59 \$	318 922,13 \$	291 450,30 \$
SIRR - RMT	547 818,37 \$	629 065,56 \$	574 878,16 \$
TOTAL DES TRAVAUX	825 549,96 \$	947 987,69 \$	866 328,46 \$

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Les engagements en changement climatique et en matière d'inclusion et d'équité ne s'appliquent pas au dossier en raison du fait que le projet se limite à la construction de trottoirs.

La grille d'analyse Montréal 2030 se trouve en pièces jointes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 24 juin 2025, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lien à faire avec le 311.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : semaine du 26 mai 2025.

Fin des travaux : Au plus tard le 23 octobre 2025.

Durée des travaux : 100 jours calendriers.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

- Le procès-verbal, donnant la liste des soumissionnaires, se trouve avec les pièces jointes.
- Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux prescriptions spéciales de cette soumission.
- Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.
- La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment.
- L'adjudicataire a reçu l'autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés publics en date du 11 mars 2021 et en vigueur jusqu'au 10 mars 2024 (voir pièce jointe).
Une confirmation de la prolongation de la validité de l'autorisation de contracter est jointe à la soumission.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Hassen EL-HOCINE)

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier
(Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Patrick RICCI, 14 avril 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohamed BARECHE
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-04-11

Alex LALLIER-CARBONNEAU
Chef de division études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1256329001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Uniroc Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 623 521,96 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de planage pour la réfection de pavage et la reconstruction de trottoirs sur le boulevard Industriel entre le boulevard Lacordaire et l'Avenue Jean-Meunier à l'arrondissement de Montréal-Nord, et autoriser une dépense de 93 464,98 \$, taxes incluses, pour les contingences et une dépense de 93 464,97 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 810 451,91 \$, taxes incluses. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre. Appel d'offres 1151 / 5 soumissionnaires

QUE soit adjugé à Uniroc Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 623 521,96 \$, taxes incluses, le contrat 1151 pour l'exécution des travaux de planage pour la réfection de pavage et la reconstruction de trottoirs sur le Boulevard Industriel entre le Boulevard Lacordaire et l'Avenue Jean-Meunier à l'Arrondissement de Montréal-Nord;

QUE soit autorisée une dépense de 93 464,98 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 93 464,97 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 810 451,91 \$, taxes incluses;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-05-05 13:43

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement

Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1256329001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Uniroc Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 623 521,96 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de planage pour la réfection de pavage et la reconstruction de trottoirs sur le boulevard Industriel entre le boulevard Lacordaire et l'Avenue Jean-Meunier à l'arrondissement de Montréal-Nord, et autoriser une dépense de 93 464,98 \$, taxes incluses, pour les contingences et une dépense de 93 464,97 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 810 451,91 \$, taxes incluses. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre. Appel d'offres 1151 / 5 soumissionnaires

CONTENU**CONTEXTE**

Le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR), via ses programmes de maintien des infrastructures routières - Réfection mineure de trottoirs (RMT) et programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) des chaussées mets à la disposition des arrondissements un budget pour réaliser ces travaux. Ces interventions contribuent à améliorer les infrastructures collectives, et ce, afin d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués au maintien des réseaux témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer le service offert aux citoyens en offrant des infrastructures de qualité.

L'Arrondissement de Montréal-Nord procède à un appel d'offres, sur le boulevard Industriel entre le boulevard Saint-Michel et l'avenue Jean-Meunier, pour des travaux de reconstruction de trottoirs là ou requis avec planage et revêtement de la chaussée.

Le présent sommaire a pour but de demander l'autorisation d'octroyer un contrat à la compagnie Uniroc Construction inc., le plus bas soumissionnaire conforme, afin de réaliser les travaux précités.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 13 mars au 9 avril 2025. La soumission est valide pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de sa date d'ouverture, soit jusqu'au 8 juillet 2025.

L'appel d'offres a été publié dans le journal le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de vingt-sept jours (27) jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda a été émis dans le cadre de cet appel d'offres:

Addenda no 1 émis le 1^{er} avril 2025 : cet addenda a été émis pour répondre un (1) question technique posée par des soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 0305 - 18 mars 2024: Accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux associés au remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) côtés public et privé, dans le cadre du programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) et du programme de maintien des infrastructures routières - Réfection mineure de trottoirs (PMIR-RMT), sur le boulevard Industriel entre les boulevards Lacordaire et Saint-Michel, pour 2024 et 2025, conformément au 2e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) (Sommaire décisionnel: 1233804001).

CA24 10 026 - 5 février 2024: Offrir au conseil municipal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux associés au remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) côté public et privé et au programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR), sur le boulevard Industriel entre le boulevard Lacordaire et Saint-Michel, pour 2024 et 2025, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) (Sommaire décisionnel: 1249516001).

CA23 10 208 - 27 juin 2023 : Offrir au conseil municipal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux associés au remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) côté public et privé et au programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR), sur le boulevard Industriel entre le boulevard Lacordaire et Saint-Michel, pour 2024, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) (Sommaire décisionnel 1239516001).

CM21 0443 - 20 avril 2021 - Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

DESCRIPTION

Les travaux de voirie sont localisés dans le boulevard Industriel, du boulevard Lacordaire à l'avenue Jean-Meunier. Sans s'y limiter, les travaux principaux consistent essentiellement aux ouvrages suivants :

Reconstruction de trottoirs là ou requis avec planage et revêtement de la chaussée.

- reconstruction de trottoirs et de bordures en béton, là où requis;
- travaux corrélatifs dans la chaussée;
- planage pleine largeur du revêtement bitumineux existant;
- réparation en profondeur de la chaussée et/ou réparation partielle, là où requis;
- réparations des défauts ponctuels, là où requis;
- application d'un liant d'accrochage;
- mise en place d'enrobés bitumineux pour couche de surface et lorsque requis, pour couche de correction;
- pose de délinéateurs et marquage de la chaussée.

JUSTIFICATION

Il y a eu cinq (5) preneurs du cahier des charges les cinq (5) ont déposé une soumission, soit 100,00 %. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 09 avril 2025, à 11h00.

Le tableau suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant soumis :

SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE	AUTRES (CONTINGENCES)	TOTAL
	(TAXES INCLUSES)	(TAXES INCLUSES)	(TAXES INCLUSES)
Uniroc Construction inc.	623 521,96 \$	124 704,39 \$	748 226,35 \$
Eurovia Québec Construction inc	654 661,90 \$	130 932,38 \$	785 594,28 \$
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC	687 854,03 \$	137 570,81 \$	825 424,84 \$
Construction Viatek inc.	728 981,74 \$	145 796,35 \$	874 778,09 \$
Roxboro Excavation inc.	757 000,00 \$	151 400,00 \$	908 400,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			828 484,71 \$
VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			10,73%
VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse] x 100]			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			160 173,65 \$
VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			21,41%
VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme) /la plus basse] x 100]			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-738 798,79 \$
VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-49,68%
VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation) /estimation] x 100]			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			37 367,93 \$
VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			4,99%
VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse) /la plus basse] x 100]			

L'estimation des travaux a été faite par le bureau des études techniques de l'arrondissement.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation du prix du contrat est de -738 798,79 \$, soit - 49,68 %.

Toutes les soumissions ont été jugées conformes lors de l'analyse du bordereau de prix et administrativement.

Les vérifications auprès des organisations suivantes ont été faites pour toutes les

soumissions et toutes les exigences sont atteintes par le plus bas soumissionnaire :

- Registre des entreprises du Québec (REQ);
- Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Autorité des marchés publics (AMP);
- Revenu Québec;
- Régie du bâtiment du Québec (RBQ);

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Direction des infrastructures du réseau routier (SIRR) :

Le coût maximal de ce contrat de 810 451,91 \$ taxes incluses, incluant des contingences et incidences sera assumé comme suit :

- Un montant maximal de 605 581,73 \$, net de ristourne, sera assumé par la Ville centrale pour les travaux sur la chaussée, lequel est financé par le règlement d'emprunt 17-008 Programme planage et revêtement - CM 17 0080.
- Un montant maximal de 134 468,91 \$, net de ristourne, sera assumé par la Ville centrale pour les travaux sur les trottoirs, lequel est financé par le règlement d'emprunt 23-041 Maintien infra routières CE23 1617.

Le budget net requis pour donner suite est prévu et disponible au PDI 2025-2034 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de \$) :

Projet	2025	Ultérieur	TOTAL
55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	606	0	606
55859- Programme de maintien des infrastructures routières	134	0	134

Le coût total maximal de ce contrat est de 810 451,91 \$ (taxes incluses), incluant des contingences de 93 464,98 \$ (taxes incluses) et des incidences de 93 464,97 \$ (taxes incluses) et seront répartis comme suit :

CONTRAT					
Description des travaux	Entité	Programme	Contrat (avant taxes)	Contrat (avec taxes)	Contrat (net de ristourne)
Planage-revêtement chaussée et travaux corrélatifs	SIRR	PCPR	443 773,01 \$	510 228,02 \$	465 906,19 \$
Reconstructions de sections de trottoirs et bordures	SIRR	RMT	98 537,89 \$	113 293,94 \$	103 452,47 \$
TOTAL CONTRAT			542 310,90 \$	623 521,96 \$	569 358,66 \$
CONTINGENCES					
Description des travaux	Entité	Programme	Contingences (avant taxes)	Contingences (avec taxes)	Contingences (net de ristourne)
Planage-revêtement chaussée et				76 481,46 \$	

travaux corrélatifs	SIRR	PCPR	66 520,08 \$		69 837,77 \$
Reconstructions de sections de trottoirs et bordures	SIRR	RMT	14 771,49 \$	16 983,52 \$	15 508,22 \$
TOTAL CONTINGENCES			81 291,57 \$	93 464,98 \$	85 345,99 \$
INCIDENCES LABORATOIRE					
Description des travaux	Entité	Programme	Incidences (avant taxes)	Incidences (avec taxes)	Incidences (net de ristourne)
Laboratoire (incidence professionnelle)	SIRR	PCPR	12 614,25 \$	14 503,23 \$	13 243,39 \$
	SIRR	RMT	7 385,75 \$	8 491,76 \$	7 754,11 \$
Sous-Total (1)			20 000,00 \$	22 994,99 \$	20 997,50 \$
INCIDENCES TRACES-QUÉBEC (NON TAXABLES)					
Description des travaux	Entité	Programme	Incidences (avant taxes)	Incidences (avec taxes)	Incidences (net de ristourne)
Traces-Québec (incidence technique) non taxables	SIRR	PCPR	7 614,25 \$	8 754,48 \$	7 994,01 \$
	SIRR	RMT	7 385,75 \$	8 491,76 \$	7 754,11 \$
Sous-Total (2)			15 000,00 \$	17 246,24 \$	15 748,12 \$
INCIDENCES SIGNALISATION					
Description des travaux	Entité	Programme	Incidences (avant taxes)	Incidences (avec taxes)	Incidences (net de ristourne)
Signalisation (incidence technique)	SIRR	PCPR	46 291,58 \$	53 223,74 \$	48 600,37 \$
	SIRR	RMT	- \$	- \$	- \$
Sous-Total (3)			46 291,58 \$	53 223,74 \$	48 600,37 \$
TOTAL DES INCIDENCES (1) + (2) + (3)			81 291,57 \$	93 464,97 \$	85 345,99 \$
TOTAL (CONTRAT + CONTINGENCES + INCIDENCES)					
Description des travaux	Entité	Programme	Total (avant taxe)	Total (avec taxes)	Total (net de ristourne)
Planage-revêtement chaussée et travaux corrélatifs	SIRR	PCPR	576 813,17 \$	663 190,93 \$	605 581,73 \$
Reconstructions de sections de trottoirs et bordures	SIRR	RMT	128 080,87 \$	147 260,98 \$	134 468,91 \$
GRAND TOTAL			704 894,04 \$	810 451,91 \$	740 050,64 \$

Cette dépense sera réalisée à 100% en 2025 et prévue au PDI 2025-2034 de la Ville-centre dans les programmes:

55857: 17-008 Programme planage-revêtement - CM 17 0080;

55859: 23-041 Travaux de maintien des infrastructures routières.

Les crédits net de ristourne de 605 581,73 \$ seront dédiés pour la chaussée et de 134 468,91 \$ pour les trottoirs.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. La grille d'analyse se trouve en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Tous les intervenants au dossier vont s'assurer de coordonner les efforts de communications à l'intention des riverains des secteurs touchés. De plus, des avis aux résidents seront émis par le service des communications avant le début des travaux. En plus, un agent de liaison sera affecté à ce projet afin d'assurer le lien avec les citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : 18 août 2025.

Fin des travaux : 17 octobre 2025.

Durée des travaux : 60 jours calendriers.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Le procès-verbal, donnant la liste des soumissionnaires, se trouve avec les pièces jointes.

Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux prescriptions spéciales de cette soumission.

Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment.

L'adjudicataire, au moment du dépôt de sa Soumission détient une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP), voir pièce jointe.

Les soumissionnaires respectent les dispositions de la « Charte de la langue française » et de ses règlements.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Ahmed YASMI)

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier
(Fiorella NUNEZ CARPIO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Patrick RICCI, 14 avril 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mailin DIAZ MOLERO
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-04-04

Alex LALLIER-CARBONNEAU
Chef de division études techniques Montréal-
Nord

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1256329002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Construction Viatek Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 234 190,56 \$, taxes incluses, le contrat pour des travaux de décohéssionnement et stabilisation pour la réfection de pavages et la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 46 838,11 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 17 246,25 \$, taxes incluses, pour les incidences et autoriser une dépense totale de 298 274,92 \$, taxes incluses. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre. Appel d'offres 1152 / 4 soumissionnaires

QUE soit adjugé à Construction Viatek Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 234 190,56 \$, taxes incluses, le contrat 1152 pour l'exécution des travaux de décohéssionnement et stabilisation pour la réfection de pavages et la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'Arrondissement de Montréal-Nord;

QUE soit autorisée une dépense de 46 838,11 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 17 246,25 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 298 274,92 \$, taxes incluses;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO Le 2025-05-05 13:43

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1256329002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Construction Viatek Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 234 190,56 \$, taxes incluses, le contrat pour des travaux de décohéssionnement et stabilisation pour la réfection de pavages et la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 46 838,11 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 17 246,25 \$, taxes incluses, pour les incidences et autoriser une dépense totale de 298 274,92 \$, taxes incluses. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre. Appel d'offres 1152 / 4 soumissionnaires

CONTENU**CONTEXTE**

Afin de maintenir la qualité du réseau routier local, l'Arrondissement de Montréal-Nord procède à un appel d'offres, sur l'av. Bellevois, du boul. Henri-Bourassa à la rue de Bayonne, pour des travaux de reconstruction de trottoirs là ou requis avec réhabilitation de la chaussée par décohéssionnement avec stabilisation.

Le présent sommaire a pour but de demander l'autorisation d'octroyer un contrat à la compagnie Construction Viatek Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, afin de réaliser les travaux précités.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 13 mars au 9 avril 2025. La soumission est valide pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de sa date d'ouverture, soit jusqu'au 8 juillet 2025.

L'appel d'offres a été publié dans le journal le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de vingt-sept jours (27) jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Aucun addenda n'a été émis à cet appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Les travaux de voirie sont localisés dans l'av. Bellevois, du boul. Henri-Bourassa à la rue de Bayonne. Sans s'y limiter, les travaux principaux consistent essentiellement aux ouvrages

suivants:

- excavation, remblai et déblai;
- ouvrages en béton;
- travaux de décohesionnement;
- ouvrages en enrobé bitumineux;
- compactage;
- marquage de la chaussée;
- gazonnement

JUSTIFICATION

Il y a eu quatre (4) preneurs du cahier des charges, les quatre (4) ont déposé une soumission, soit 100,00 %. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 09 avril 2025, à 11h00. Le tableau suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant soumis :

SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE	AUTRES (CONTINGENCES)	TOTAL
	(TAXES INCLUDES)	(TAXES INCLUDES)	(TAXES INCLUDES)
Construction Viatek Inc.	234 190,57 \$	46 838,11 \$	281 028,68 \$
Uniroc Construction inc.	245 930,77 \$	49 186,15 \$	295 116,92 \$
Eurovia Québec Construction inc	252 813,41 \$	50 562,68 \$	303 376,09 \$
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC	324 253,82 \$	64 850,76 \$	389 104,58 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			
VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			317 156,57 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			
VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse] x 100]			12,86%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			
VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			108 075,90 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			
VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme) /la plus basse] x 100]			38,46%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			
VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			-19 765,70 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			
VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation) /estimation] x 100]			-6,57%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			
VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			14 088,24 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			
VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse) /la plus basse] x 100]			5,01%

L'estimation des travaux a été faite par le bureau des études techniques de l'arrondissement.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation du prix du contrat est de -19 765,70 \$, soit - 6,57 %.

Toutes les soumissions ont été jugées conformes lors de l'analyse du bordereau de prix et administrativement.

Les vérifications auprès des organisations suivantes ont été faites pour toutes les soumissions et toutes les exigences sont atteintes par le plus bas soumissionnaire :

- Registre des entreprises du Québec (REQ);
- Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Autorité des marchés publics (AMP);
- Revenu Québec;
- Régie du bâtiment du Québec (RBQ);

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un montant maximal de 298 274,92 \$ taxes incluses, ou 272 364,77 \$ net de ristournes de taxes sera financé à 100 % par le règlement d'emprunt de compétence locale 17-008 Programme complémentaire de plange-revêtement - Local CM 17 0080. Cette dépense sera réalisée à 100 % en 2025 et prévue au PDI 2025-2034 de la Ville-centre dans le cadre du programme 55857 - Programme complémentaire de plange-revêtement - Local

Le budget net requis pour donner suite est prévu et disponible au PDI 2025-2034 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de \$) :

Projet	2025	Ultérieur	TOTAL
55857- Programme complémentaire de plange-revêtement - Local	272	0	272

Le coût total maximal de ce contrat est de 298 274,92 \$ (taxes incluses), incluant des contingences de 46 838,11 \$ (taxes incluses) et des incidences de 17 246,25 \$ (taxes incluses) et seront répartis comme suit :

Contrat			
Description des travaux	Contrat (avant taxes)	Contrat (avec taxes)	Contrat (net de ristourne)
Décohésionnement et stabilisation chaussée et travaux corrélatifs	131 371,25 \$	151 044,09 \$	137 923,39 \$
Reconstructions de sections de trottoirs et bordures	72 317,00 \$	83 146,47 \$	75 923,81 \$
Total contrat	203 688,25 \$	234 190,56 \$	213 847,20 \$
Contingences			
Description des travaux	Contingences (avant taxes)	Contingences (avec taxes)	Contingences (net de ristourne)
Décohésionnement et stabilisation chaussée et travaux corrélatifs	26 274,25 \$	30 208,82 \$	27 584,68 \$

Reconstructions de sections de trottoirs et bordures	14 463,40 \$	16 629,29 \$	15 184,76 \$
Total contingences	40 737,65 \$	46 838,11 \$	42 769,44 \$
Incidences Laboratoire			
Description des travaux	Incidences (avant taxes)	Incidences (avec taxes)	Incidences (net de ristourne)
Laboratoire (incidence professionnelle)	10 000,00 \$	11 497,50 \$	10 498,75 \$
	- \$	- \$	- \$
Sous-Total (1)	10 000,00 \$	11 497,50 \$	10 498,75 \$
Incidences Traces-Québec (non taxables)			
Description des travaux	Incidences (avant taxes)	Incidences (avec taxes)	Incidences (net de ristourne)
Traces-Québec (incidence technique) non taxables	5 000,00 \$	5 748,75 \$	5 249,38 \$
	- \$	- \$	- \$
Sous-Total (2)	5 000,00 \$	5 748,75 \$	5 249,38 \$
Total des incidences (1) + (2)	15 000,00 \$	17 246,25 \$	15 748,13 \$
Total (Contrat + contingences + incidences)			
Description des travaux	Total (avant taxe)	Total (avec taxes)	Total (net de ristourne)
Décohésionnement et stabilisation chaussée et travaux corrélatifs	172 645,50 \$	198 499,16 \$	181 256,20 \$
Reconstructions de sections de trottoirs et bordures	86 780,40 \$	99 775,76 \$	91 108,57 \$
Grand Total	259 425,90 \$	298 274,92 \$	272 364,77 \$

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention financière

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. La grille d'analyse se trouve en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Tous les intervenants au dossier vont s'assurer de coordonner les efforts de communications à l'intention des riverains des secteurs touchés. De plus, des avis aux résidents seront émis par le service des communications avant le début des travaux. En plus, un agent de liaison sera affecté à ce projet afin d'assurer le lien avec les citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : 26 mai 2025.
Fin des travaux : 26 juin 2025.
Durée des travaux : 30 jours calendriers.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Le procès-verbal, donnant la liste des soumissionnaires, se trouve avec les pièces jointes.

Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux prescriptions spéciales de cette soumission.

Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment.

L'adjudicataire, au moment du dépôt de sa Soumission détient une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP), voir pièce jointe.

Les soumissionnaires respectent les dispositions de la « Charte de la langue française » et de ses règlements.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Ahmed YASMI)

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier
(Fiorella NUNEZ CARPIO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Patrick RICCI, 14 avril 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mailin DIAZ MOLERO
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-04-04

Alex LALLIER-CARBONNEAU
Chef de division études techniques Montréal-
Nord

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1259516001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Modifier le financement du projet de la réfection de la rue Matte afin de tenir compte du financement d'un montant de 2 239 340,77\$ net de ristournes obtenu du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM) dans le cadre de l'approche des Quartiers inclusifs et résilients (QIR).

Que soit autorisé la modification du financement du projet de la rue Matte financé par un emprunt local de l'arrondissement au montant net de 2 239 340,77\$, par un financement provenant du service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM) et ce, dans le cadre de l'approche des Quartiers inclusifs et résilients (QIR);
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites dans le dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-05-05 13:44

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259516001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Modifier le financement du projet de la réfection de la rue Matte afin de tenir compte du financement d'un montant de 2 239 340,77\$ net de ristournes obtenu du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM) dans le cadre de l'approche des Quartiers inclusifs et résilients (QIR).

CONTENU

CONTEXTE

En décembre 2020, la Ville de Montréal adoptait Montréal 2030 son tout premier plan stratégique. Par sa priorité 19, la Ville s'engage à « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins ». Ainsi, chaque quartier devrait offrir un milieu de vie *vert* et durable, un contexte favorable au développement de liens sociaux et culturels forts, une approche intégrée en matière de sécurité urbaine, une offre en habitation diversifiée et accessible à tous types de ménages, des options de transport collectif et des aménagements qui favorisent une mobilité plus active et connectée, des artères commerciales dynamiques et de façon générale, un environnement attrayant qui contribue à la qualité de vie. Dans les dernières années, l'enjeu de l'équité territoriale est devenu omniprésent à Montréal.

En effet, la composition socio-économique de la population, les conditions de vie des ménages et leur niveau d'accès aux ressources urbaines varient grandement d'un quartier à l'autre. Certains milieux de vie combinent des vulnérabilités liées à la qualité de l'environnement immédiat (ex. dévitalisation commerciale, insalubrité, îlots de chaleurs, manque d'accès au transport collectif, rareté des espaces verts et des équipements collectifs) et des vulnérabilités socioéconomiques liées aux conditions de vie des populations présentant de nombreux facteurs de risques (ex. : immigration récente, faibles revenus). Ces milieux de vie nécessitent d'être priorités par des interventions et investissements municipaux pour atteindre la vision de Montréal 2030.

Lancée officiellement le 6 octobre 2023, l'approche Quartiers Inclusifs et Résilients (QIR) 2030 est une démarche novatrice à la portée structurante qui cherche à agir de manière intégrée et de concert avec les communautés, pour améliorer la qualité et le cadre de vie dans les secteurs cumulant le plus de vulnérabilités urbaines à l'échelle de la Ville.

Avec le déploiement de QIR de 2023 à 2025, la Ville de Montréal expérimente une approche d'intervention territoriale intégrée afin de transformer durablement trois secteurs montréalais, à savoir le quartier Saint-Pierre dans l'arrondissement de Lachine, le quartier Sainte-Marie dans l'arrondissement de Ville-Marie et Le secteur nord-est dans l'arrondissement de Montréal Nord.

Le but du sommaire décisionnel est de modifier le financement local du projet de la réfection de la rue Matte par un financement corporatif provenant du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM).

Le projet de la réfection de la rue Matte s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'intervention locale du QIR et contribue à l'atteinte des résultats de cette stratégie, soit des espaces publics conviviaux et sécuritaires.

La dépense totale pour la réalisation du projet est de 2 493 137,42 \$ taxes incluses , et se répartit de la façon suivante :

Description	Arrondissement	DGA	Total
Contrat 1141	1 927 408,37 \$	32 416,83 \$	1 959 825,20 \$
Contingences	134 918,59 \$	2 269,18 \$	137 187,77 \$
Incidences	70 772,63 \$	1 022,13 \$	71 794,76 \$
Total taxes incluses	2 452 089,42 \$	41 048,00 \$	2 493 137,42 \$
Total net de ristournes	2 239 340,77 \$	37 486,60 \$	2 276 827,37 \$

La dépense était financée de la façon suivante ;

Un montant de 2 452 089,42\$ taxes incluses, soit une dépense nette de 2 239 340,77\$, financée par le règlement d'emprunt "RGCA25-10-0003 - programme de réfection routière", prévu au programme décennal d'immobilisation de l'arrondissement;

Et le solde de la dépense représentant un montant de 41 048,00\$ taxes incluses, soit 37 486,60\$ net de ristournes, financé par la DGA.

Le financement de la dépense sera modifié et réparti de la façon suivante;

Un montant de 2 452 089,42\$ taxes incluses, soit une dépense nette de 2 239 340,77\$, financée par le Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM).;

Et le solde de la dépense représentant un montant de 41 048,00\$ taxes incluses, soit 37 486,60\$ net de ristournes, financé par la DGA.

Description	QIR-SUM	DGA	Total
Contrat 1141	1 927 408,37 \$	32 416,83 \$	1 959 825,20 \$
Contingences	134 918,59 \$	2 269,18 \$	137 187,77 \$
Incidences	70 772,63 \$	1 022,13 \$	71 794,76 \$
Total taxes incluses	2 452 089,42 \$	41 048,00 \$	2 493 137,42 \$
Total net de ristournes	2 239 340,77 \$	37 486,60 \$	2 276 827,37 \$

Le projet fait l'objet d'une subvention Infrastructure du Canada , programme Fonds pour le transport actifs représentant 60% des dépenses admissibles.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Johane MORIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jessyca CLOUTIER, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel ROBERT
conseiller(-ere) en gestion des ressources financières

IDENTIFICATION

Dossier # :1259516001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Adjuger à la compagnie Uniroc Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 2 253 309,02 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de reconstruction de trottoirs, de bordures et de saillies, construction de la chaussée et d'un système d'éclairage et travaux d'aménagement paysager dans l'avenue Matte entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis, et autoriser une dépense de 157 731,63 \$, taxes incluses, pour les contingences et une dépense de 82 096,77 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 2 493 137,42 \$, taxes incluses. Appel d'offres 1141 / 15 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du plan d'aménagement du Nord-Est et suite à la volonté de l'arrondissement de Montréal-Nord d'investir dans des interventions locales d'améliorations urbaines du quartier, le réaménagement de l'avenue Matte entre la rue Pascal et le boulevard Maurice Duplessis s'inscrit comme une réalisation de premier plan au sein de l'arrondissement et ce afin de répondre aux objectifs d'amélioration de l'espace public. Ce projet vise à consolider la vie de quartier en favorisant la convivialité de la rue et en renouvelant le caractère urbain de ce secteur.

Ce projet permettra un nouveau partage de l'espace public de l'avenue Matte par l'élargissement des trottoirs du côté Ouest, une diminution des voies de circulation, l'ajout de fosses d'arbres, l'amélioration de la sécurité aux intersections, la mise en place d'un nouvel éclairage de rue et d'un nouveau mobilier urbain. De plus, des saillies seront aménagées aux intersections de l'avenue Matte et le boulevard Maurice-Duplessis et l'avenue Matte et la rue Pascal. L'éclairage de rue a été adapté à la nouvelle géométrie pour assurer la sécurité des automobilistes et des piétons, améliorer le niveau d'éclairage actuel et remplacer les actifs qui ont atteint leur durée de vie utile. Le nouveau réseau d'éclairage sera doté de la technologie au DEL.

La division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), procédera à des travaux de réaménagement de l'avenue Matte entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis. Ces travaux consistent, sans s'y limiter, en la reconstruction de trottoirs, de bordures et de saillies, la reconstruction de la chaussée, la reconstruction de l'éclairage, l'aménagement paysager, la plantation des arbres, la correction du raccordement inversé à l'adresse 11956 avenue Matte et enfin l'installation de mobiliers urbains ponctuels. Il est à noter que le raccordement inversé a été confirmé dans la campagne de dépistage de 2001 gérée par la Direction de la Gestion des Actifs

(DGA). La dépense reliée à la correction de ce raccordement inversé intégré à ce projet sera assumée par la Direction de la Gestion des Actifs (DGA).

Un appel d'offres public a été lancé par la division des études techniques pour la réalisation de ces travaux. Le présent sommaire a pour but de demander l'autorisation d'octroyer un contrat à la compagnie Uniroc Construction inc., le plus bas soumissionnaire conforme, afin de réaliser les travaux précités.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 15 novembre 2024 au 22 janvier 2025. La soumission est valide pendant quatre vingt dix (90) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de soixante-neuf (68) jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Trois (3) addenda ont été émis dans le cadre de cet appel d'offres:

Addenda no 1 émis le 3 décembre 2024 : cet addenda a été émis pour répondre à des questions techniques posées par des soumissionnaires.

Addenda no 2 émis le 13 décembre 2024 : cet addenda a été émis pour donner des précisions et répondre à des questions techniques posées par des soumissionnaires.

Addenda no 3 émis le 13 janvier 2025 : cet addenda a été émis pour donner des précisions et répondre à des questions techniques posées par des soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 10 193 - 2 juillet 2024: Offrir au conseil municipal, la prise en charge de la conception et la réalisation des travaux associés à la correction du raccordement d'égout inversé à l'adresse 11956 avenue Matte dans le cadre du contrat de réaménagement de l'avenue Matte entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis en 2025, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) (Sommaire décisionnel: 1249516007).

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat consistent au réaménagement de l'avenue Matte entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis.

Sans s'y limiter, les travaux comprennent entre autres :

- la reconstruction complète des trottoirs et des bordures sur l'avenue Matte dans les limites des travaux;
- l'élargissement du trottoir du côté Ouest de l'avenue Matte;
- la construction de la chaussée flexible ;
- la construction de l'éclairage de la rue;
- la construction de saillies;
- l'aménagement de fosses de plantation et la plantation d'arbres;
- la correction du raccordement inversé à l'adresse située au 11956 avenue Matte;
- l'installation de mobiliers urbain.

JUSTIFICATION

Vingt-sept (27) entreprises ont pris le cahier des charges et quinze (15) ont déposé une soumission, soit 56 %. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 22 janvier 2025, à 11h00. Le tableau suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et

le montant soumis.

SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE	AUTRES (CONTINGENCES)	TOTAL
	(TAXES INCLUSES)	(TAXES INCLUSES)	(TAXES INCLUSES)
Uniroc Construction inc.	2 253 309,02 \$	157 731,63 \$	2 411 040,65 \$
Cojalac inc.	2 326 611,68 \$	162 862,82 \$	2 489 474,50 \$
Montréal-Scellant inc.	2 351 777,53 \$	164 624,43 \$	2 516 401,96 \$
Charex Inc	2 377 407,06 \$	166 418,49 \$	2 543 825,55 \$
Construction Viatek Inc.	2 463 826,87 \$	172 467,88 \$	2 636 294,75 \$
Les pavages CÉKA Inc.	2 514 830,61 \$	176 038,14 \$	2 690 868,75 \$
Ramcor Construction Inc.	2 526 888,36 \$	176 882,19 \$	2 703 770,55 \$
Bordure et trottoir LR Inc.	2 615 099,98 \$	183 057,00 \$	2 798 156,98 \$
Les entrepreneurs Bucaro Inc.	2 696 599,60 \$	188 761,97 \$	2 885 361,57 \$
Roxboro excavation Inc.	2 700 000,01 \$	189 000,00 \$	2 889 000,01 \$
Les entreprises Michaudville Inc.	2 709 000,00 \$	189 630,00 \$	2 898 630,00 \$
Les entreprises Pera.	2 902 457,64 \$	203 172,03 \$	3 105 629,67 \$
Eurovia Québec Construction Inc	2 907 784,67 \$	203 544,93 \$	3 111 329,60 \$
Construction Larotek inc.	2 994 436,49 \$	209 610,55 \$	3 204 047,04 \$
Environnement routier NRJ Inc.	2 999 550,58 \$	209 968,54 \$	3 209 519,12 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			2 806 223,38 \$
VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			16,39%
VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse] x 100]			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			798 478,47 \$
VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			33,12%
VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse] x 100]			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-427 187,65 \$
VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-15,05%
VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation] x 100]			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			78 433,85 \$
VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	
VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]	3,25%

Les prix soumis ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents administratifs et l'AMP relatifs aux trois (3) plus basses soumissions ont été vérifiés.

L'estimation des travaux a été faite par le bureau des études techniques de l'arrondissement.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation du prix du contrat est de -427 187,465 \$, soit -15,05 %. Toutes les soumissions ont été jugées conformes lors de l'analyse du bordereau de prix et administrativement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Direction de la gestion des actifs (DGA) - Service de l'eau

Le coût maximal de ce contrat de 41 048,01 taxes incluses, incluant des contingences et incidences sera assumé comme suit :

- Un montant maximal de 37 486,62 \$, net de ristourne, sera assumé par la Ville centrale pour les travaux sur les conduites d'aqueduc et d'égout, lequel est financé par le règlement d'emprunt 22-046.

Le budget net requis pour donner suite est prévu et disponible au PDI 2024-2033 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de \$) :

Programmes financement (DGA)	2024	2025	2026 Ultérieur	TOTAL
18-100 - Conduites eau et égout		37		37

Arrondissement de Montréal-Nord

La dépense au montant de 2 239 340,78 \$, net de ristourne, sera financé par l'arrondissement de Montréal-Nord par le règlement d'emprunt 1625003.

Le coût total maximal de ce contrat est de 2 493 137,43 \$ (taxes incluses), incluant des contingences de 157 731,63 \$ (taxes incluses) et des incidences de 82 096,77 \$ (taxes incluses) et seront répartis comme suit :

CONTRAT			
Description des travaux Financement Arrondissement + DGA	Contrat (avant taxes)	Contrat (avec taxes)	Contrat (net de ristourne)
Réaménagement complet de l'avenue Matte	1 927 408,37 \$	2 216 037,77 \$	2 023 537,86 \$
Correction raccordement inversé RI 11956 Matte	32 416,83 \$	37 271,25 \$	34 033,62 \$
TOTAL CONTRAT	1 959 825,20 \$	2 253 309,02 \$	2 057 571,48 \$
CONTINGENCES			
Description des travaux	Contingences (avant taxes)	Contingences (avec taxes)	Contingences (net de ristourne)

Réaménagement complet de l'avenue Matte	134 918,59 \$	155 122,65 \$	141 647,65 \$
Correction raccordement inversé RI 11956 Matte	2 269,18 \$	2 608,99 \$	2 382,36 \$
TOTAL CONTINGENCES	137 187,77 \$	157 731,64 \$	144 030,01 \$
INCIDENCES			
Description des travaux	Incidences (avant taxes)	Incidences (avec taxes)	Incidences (net de ristourne)
Laboratoire - Arrondissement (incidence professionnelle)	57 822,25 \$	66 481,13 \$	60 706,13 \$
Traces Québec - Arrondissement (non taxables)	2 950,38 \$	2 950,38 \$	2 950,38 \$
Bollards - Arrondissement (incidence technique)	10 000,00 \$	11 497,50 \$	10 498,75 \$
<i>Total incidences - Arrondissement</i>	<i>70 772,63 \$</i>	<i>80 929,01 \$</i>	<i>74 155,26 \$</i>
Laboratoire - DGA (incidence professionnelle)	972,51 \$	1 118,14 \$	1 021,01 \$
Traces Québec - DGA (non taxables)	49,62 \$	49,62 \$	49,62 \$
<i>Total incidences - DGA</i>	<i>1 022,13 \$</i>	<i>1 167,76 \$</i>	<i>1 070,63 \$</i>
TOTAL INCIDENCES (ARRONDISSEMENT + DGA)	71 794,76 \$	82 096,77 \$	75 255,89 \$
TOTAL (CONTRAT + CONTINGENCES + INCIDENCES)			
Description des travaux Financement Arrondissement + DGA	Total (avant taxe)	Total (avec taxes)	Total (net de ristourne)
Arrondissement	2 133 099,59 \$	2 452 089,42 \$	2 239 340,78 \$
Direction de la gestion des actifs (DGA) - Service de l'eau	35 708,14 \$	41 048,01 \$	37 486,62 \$
TOTAL DES TRAVAUX	2 168 807,73 \$	2 493 137,42 \$	2 276 827,38 \$

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

Contribution à la protection des écosystèmes de la rivière des Prairies puisque les niveaux de contamination seront réduits dans le secteur.

Ce projet contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, soit d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins, étant donné qu'un des résultats attendus est de permettre l'amélioration de la qualité de vie des résidents de ce secteur.

La grille d'analyse Montréal 2030 se retrouve en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 22 avril 2025, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme

ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Tous les intervenants au dossier vont s'assurer de coordonner les efforts de communications à l'intention des riverains des secteurs touchés. De plus, des avis aux résidents seront émis par le service des communications avant le début des travaux. En plus, un agent de liaison sera affecté à ce projet afin d'assurer le lien avec les citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées;

Début des travaux : 26 mai 2025;

Fin des travaux : 24 août 2025;

Durée des travaux : 90 jours calendriers.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

Le procès-verbal, donnant la liste des soumissionnaires, se trouve avec les pièces jointes;

Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux prescriptions spéciales de cette soumission;

Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal;

La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment;

L'adjudicateur a reçu la prolongation de l'accréditation de l'Autorité des marchés financiers en date du 23 février 2023 valide jusqu'au 22 février 2026, voir pièce jointe;

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Samia KETTOU)

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Validation du processus d'approvisionnement :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Hassen EL-HOCINE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Roger KANYINDA, Service de l'eau
Mhand BELHADI, Service de l'eau

Lecture :

Mhand BELHADI, 13 février 2025
Roger KANYINDA, 12 février 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohamed BARECHE
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-02-12

Alex LALLIER-CARBONNEAU
Chef de division études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1259069001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 27 950 \$ à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir pour la gestion des « Marchés du Nord » durant l'été et l'automne 2025, et approuver le projet de convention à intervenir.

QUE soit accordée une contribution financière de 27 950 \$ à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir pour la gestion des « Marchés du Nord » durant l'été et l'automne 2025;
QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-04-29 13:12

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259069001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 27 950 \$ à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir pour la gestion des « Marchés du Nord » durant l'été et l'automne 2025, et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Montréal-Nord souhaite soutenir les initiatives visant une saine alimentation sur son territoire, en favorisant l'accessibilité à des aliments frais, diversifiés et nutritifs pour les familles et les résidents de Montréal-Nord.

Pour ce faire, l'arrondissement a mis en place depuis 2015 une activité de marché public au Parc Pilon dans le cadre du 100e anniversaire de Montréal-Nord.

Suite au succès de cette initiative, l'arrondissement a financé, à partir de l'année 2016, les projets de marchés publics développés par le *Comité de suivi en sécurité alimentaire (CSSA)* dans une perspective de soutien de l'économie sociale et inclusive.

Le projet ayant été suspendu en 2020 en raison de la pandémie liée au Covid 19, l'arrondissement a de nouveau participé en 2021 au montage financier du projet déposé par la *Coop Panier Fûté* , à travers le *CSSA*, ce qui a permis la tenue des marchés sur 4 emplacements cette année.

En 2022, suite à la dissolution de la *Coop Panier Fûté* , l'arrondissement a confié la gestion et la mise en œuvre de marchés mobiles qui se sont tenus au Parc Gouin à l'organisme *Marchés Ahuntsic-Cartierville* , à travers une entente de contribution financière.

En 2023, l'arrondissement a confié à l'organisme *Marchés Ahuntsic-Cartierville*, la gestion et la mise en œuvre des marchés publics mobiles qui se sont tenus au Parc Gouin (secteur Est de l'arrondissement). Également, cette même année, souhaitant favoriser l'accès à des marchés sur l'ensemble de son territoire, l'arrondissement a confié à l'organisme *Les Fourchettes de l'Espoir* , la gestion et la mise en œuvre des marchés publics itinérants dans le secteur Ouest de l'arrondissement (quadrilatère boulevard Henri-Bourassa - boulevard Pie-IX - boulevard Industriel - boulevard Saint-Michel).

En 2024, l'arrondissement a confié à l'organisme *Les Fourchettes de l'Espoir*, la gestion et la mise en œuvre des marchés publics mobiles qui se sont tenus au Parc Gouin (secteur Est de l'arrondissement). Également, cette même année, souhaitant favoriser l'accès à des marchés sur l'ensemble de son territoire, l'arrondissement a confié à l'organisme *Les Fourchettes de l'Espoir* , la gestion et la mise en œuvre des marchés publics à quatre emplacements: Le Parc Gouin; Le Parc Eusèbe Ménard; l'intersection rue de Charleroi et avenue Armand-Lavergne; L'intersection rue d'Amos et avenue Saint-Julien.

Durant l'été et l'automne 2025, l'arrondissement souhaite confier la gestion et la mise en œuvre de l'ensemble des marchés publics qui se sont tiendront sur sont territoire à

l'organisme les *Fourchettes de l'Espoir*.

Cet organisme travaille avec d'autres partenaires (le *Carrefour des retraités*; *Mission Bon Accueil* ; Le *CIUSSS Nord-de-l'île-de Montréal* ; la *Table de quartier de Montréal-Nord*) afin de promouvoir une saine qualité de vie, ainsi que l'adoption de saines habitudes de vie, qui sont des actions s'inscrivant en continuité des orientations stratégiques de l'arrondissement, notamment :

- Plan de développement social (PDS) de la *Table de quartier de Montréal-Nord* :
 - Projet porteur 5: L'accessibilité à une saine alimentation;
 - Action du projet porteur: Implanter 5 marchés solidaires et mobiles à l'intérieur du Marché du Nord;
- Plan de développement stratégique *Osez Montréal-Nord* de l'arrondissement de Montréal-Nord :
 - Orientation 3: Une sécurité alimentaire améliorée;
 - Action 11.3.4: Accompagner l'implantation de 3 marchés publics dans l'arrondissement;
- Politique des saines habitudes de vie de Montréal-Nord :
 - Objectif 1.2: Soutenir l'accès à des aliments sains.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 10164: Accorder une contribution financière de 27 950 \$ à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir pour la gestion des « Marchés du Nord » durant l'été et l'automne 2024, et approuver le projet de convention à intervenir.

CA23 10 162 : Accorder une contribution financière de 26 500 \$ à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir pour la gestion du « Marché du Nord » dans le quadrilatère Boulevard Henri-Bourassa - Boulevard Pie-IX - Boulevard Industriel - Boulevard Saint-Michel, pour l'été et l'automne 2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

CA23 10 163: Accorder une contribution financière de 18 500 \$ à l'organisme Marchés Ahuntsic-Cartierville pour la gestion du « Marché du Nord » au parc Gouin pour l'été et l'automne 2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

CA22 10 193: Accorder une contribution financière de 17 000 \$ à l'organisme Marchés Ahuntsic-Cartierville pour la gestion du « Marché du Nord » au parc Gouin pour l'été et l'automne 2022 et approuver le projet de convention à intervenir.

CA21 10 119: Accorder une contribution financière de 60 000 \$ à Coop Panier Futé pour l'organisation et la gestion des « Marchés du Nord » pour la période estivale 2021 sur quatre sites, soit la rue partagée de Dijon, le parc Gouin, le parc Saint-Laurent et la place Ménard et approuver le projet de convention à intervenir.

CA19 10 241: Accorder une contribution financière à Coop Panier Futé, pour un montant maximal de 72 000 \$, pour l'organisation et la gestion de « Marchés du Nord - Secteur nord-est et Secteur Charleroi » et approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA18 10 192: Accorder une contribution financière à Parole d'excluEs, pour un montant maximal de 70 000 \$, pour la gestion des « Marchés du Nord - Secteur nord-est et Secteur Charleroi » et approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA18 10 165: Approuver un projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et le propriétaire du lot 1 668 071, situé à l'intersection du boulevard Rolland et rue Arthur-Chevrier, pour l'occupation temporaire d'une parcelle du lot, par l'Arrondissement et les opérateurs des Marchés du Nord.

CA17 10 173: Accorder une contribution financière maximale de 65 312 \$ à Panier-Futé Coop, mandataire du Comité de suivi en sécurité alimentaire (CSSA), pour la gestion des « Marchés du Nord - Secteur nord-est et Secteur Charleroi » et approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme et accorder les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes c) et f) de l'article 12 et du paragraphe a) de l'article 17 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau et les édifices publics.

CA16 10 298: Accorder une contribution financière de 20 400 \$ à Pépinière et collaborateurs pour la tenue des « Marchés du Nord - Secteur rue de Charleroi » et approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA16 10 299: Accorder une contribution financière de 20 400 \$ à Éco-Nord, mandataire du Comité de suivi en sécurité alimentaire (CSSA), pour la gestion des « Marchés du Nord - Secteur nord-est » et approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

DESCRIPTION

Ce sommaire décisionnel vise l'approbation d'un projet d'entente à intervenir entre l'arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme *Les Fourchettes de l'Espoir*. Plus précisément, l'entente vise à gérer et opérer les marchés publics du 16 juin au 25 septembre 2025 sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement, et plus précisément à quatre emplacements.

Pour la gestion et la mise en œuvre de l'ensemble des marchés publics durant l'été et l'automne 2025, l'arrondissement accordera aux *Fourchettes de l'Espoir* une contribution financière de 27 950 \$.

Les marchés publics opérés par l'organisme *Les Fourchettes de l'Espoir* incluent les éléments suivants :

- La gestion et la mise en œuvre des marchés du 16 juin au 25 septembre 2025;
- Un camion de livraison;
- Une offre de produits alimentaires variée (fruits, légumes, etc.);
- L'acceptation de la carte proximité pour les bénéficiaires de celle-ci à Montréal-Nord;
- Les ressources humaines pour opérer le marché;
- Le matériel pour installation du marché et conservation des produits;
- Le matériel pour encaissement avec plusieurs méthodes de paiements;
- La communication à travers les réseaux sociaux de l'organisme;
- Des suivis pour rapport.

JUSTIFICATION

L'attrait des marchés publics est de plus en plus remarqué. Il y a trois fois plus de marchés publics au Québec qu'il y a 10 ans et on constate une augmentation annuelle du nombre de nouveaux marchés de 5% au Canada.

Au niveau de l'arrondissement de Montréal-Nord, autant le milieu communautaire que les résidents locaux souhaitent la tenue de marchés publics.

D'ailleurs l'organisation de marchés publics à Montréal-Nord répond à plusieurs enjeux identifiés à la fois dans :

- Le Plan de développement social (PDS) de la Table de quartier de Montréal-Nord;

- Le Plan de développement stratégique *Osez Montréal-Nord* de l'arrondissement de Montréal-Nord;
- La Politique des saines habitudes de vie de Montréal-Nord.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour la gestion et la mise en œuvre de l'ensemble des marchés publics durant l'été et l'automne 2025, l'arrondissement accordera aux *Fourchettes de l'Espoir* une contribution financière de 27 950 \$.

Cette contribution sera financée par le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Les marchés publics sont des composantes essentielles de la qualité du milieu de vie des résidents. Par leur présence, ils contribuent à l'atteinte des priorités suivantes de Montréal 2030 :

- Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité;
- Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les marchés publics auront plusieurs impacts importants qui sont les suivants :

- Amélioration de la qualité du milieu de vie des résidents;
- Apport d'une solution au manque d'offre alimentaire dans certains secteurs du territoire;
- Création d'un lieu de rencontre et de socialisation;
- Amélioration du sentiment d'appartenance des résidents;
- Promotion de la fréquentation à pied et en transport actif et collectif;
- Promotion et la commercialisation des produits de producteurs locaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera mis en place par la Division relations avec citoyens et communications afin de promouvoir les activités des marchés, particulièrement auprès des personnes âgées qui habitent les résidences avoisinantes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La tenue des marchés se fera à partir de la semaine du 16 juin au 25 septembre 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ludovic NGAROUSSABAYE
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

Le : 2025-04-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1258354001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 8 400 \$ au Regroupement des Éco-quartiers (REQ) dans le cadre du projet de la Patrouille verte 2025, et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 8 400 \$ au Regroupement des Éco-quartiers (REQ) dans le cadre du projet de la Patrouille verte 2024;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-04-29 13:18

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1258354001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 8 400 \$ au Regroupement des Éco-quartiers (REQ) dans le cadre du projet de la Patrouille verte 2025, et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2012, le Regroupement des éco-quartiers (REQ) est responsable de la gestion de la Patrouille verte sur le territoire montréalais. Cette brigade de sensibilisation environnementale présente sur le territoire de l'île de Montréal depuis 2003 a comme rôle et mission principale de sensibiliser, informer et éduquer les montréalais.es aux différents enjeux environnementaux, qui touchent de près à leur quotidien et à leur qualité de vie. Les actions de la Patrouille verte à Montréal-Nord contribuent à la réalisation d'activités inscrits au Plan d'action Éco-quartier Montréal-Nord.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 10106 - Accorder une contribution financière de 8 000 \$ au Regroupement des Éco-quartiers (REQ) dans le cadre du projet de la Patrouille verte 2024, et approuver le projet de convention à intervenir.

CA23 10 048 - Accorder une contribution financière de 7 200 \$, au Regroupement des Éco-quartiers pour l'augmentation du taux horaire, de quatre (4) patrouilleurs pour un maximum de douze (12) semaines dans le cadre des mandats confiés à la Coop de solidarité Éconord dans le cadre du programme Éco-quartier et approuver le projet de convention à intervenir.

CA22 10 089 - Accorder une contribution financière maximale de 6 400 \$, au Regroupement des éco-quartiers pour l'augmentation du taux horaire, soit 16 \$/heure, de quatre (4) patrouilleurs durant neuf (9) semaines dans le cadre des mandats confiés à la Coop de solidarité Éconord du programme Éco-quartier et approuver le projet de convention à intervenir

CA21 10 042 - Accorder une contribution financière maximale de 6 400 \$, au Regroupement des éco-quartiers pour l'augmentation du taux horaire, soit 14,75 \$/heure, de quatre (4) patrouilleurs durant neuf (9) semaines dans le cadre des mandats confiés à la Coop de solidarité Éconord du programme Éco-quartier et approuver le projet de convention à intervenir

CA20 10 083 - Accorder une contribution financière maximale de 6 400 \$, au Regroupement des éco-quartiers pour l'augmentation du taux horaire, soit 14,60 \$/heure, de quatre patrouilleurs durant neuf semaines dans le cadre des mandats confiés à la Coop de solidarité Éconord du programme éco-quartier et approuver le projet de convention à intervenir
CA19 10 162 - Accorder une contribution financière au montant maximal de 6 400 \$, au Regroupement des Éco-quartiers pour l'augmentation du taux horaire, soit 14 \$/heure, de quatre (4) patrouilleurs durant neuf (9) semaines dans le cadre des mandats confiés à la Coop de solidarité Éconord dans le cadre du programme Éco-quartier.

DESCRIPTION

La présente demande de contribution financière d'un montant de 8 400 \$ permettra au Regroupement des Éco-quartiers d'engager, pour la période estivale 2025, quatre (4) patrouilleurs verts sur le territoire de l'arrondissement, soit d'une durée de 9 semaines, en raison de 31 heures par semaine.

Le financement de la Patrouille verte provient essentiellement du programme Emplois d'été Canada, qui défraie le salaire minimum et les charges sociales, ainsi que de la Ville de Montréal. La contribution financière de l'arrondissement permet de bonifier le taux horaire des agent.e.s. de sensibilisation environnementale à 17.75\$/heure et 18\$/heure, en plus de participer à la coordination du projet.

La contribution de l'arrondissement est conditionnelle à l'obtention des subventions du programme Emplois Été Canada 2025.

Le temps de travail des membres de la Patrouille verte est divisé ainsi :

- 45 % du temps - Consacré aux mandats communs, convenus avec les trois Services de la Ville de Montréal
- 45 % du temps - Dédié aux mandats locaux, convenus avec l'arrondissement, en collaboration avec l'organisme porteur du programme Éco-quartier local
- 10 % du temps - Attribué à la formation introductive, aux formations locales d'accueil, à la formation de mi-mandat et aux rencontres d'équipe

JUSTIFICATION

La contribution de la Patrouille verte pendant la saison estivale est primordiale afin de permettre à l'arrondissement de Montréal-Nord, via son programme Éco-quartier, de rejoindre directement les citoyennes et citoyens afin de les inciter, par la sensibilisation et l'information, à l'adoption de meilleures pratiques écoresponsables.

Pour l'édition 2025 de la Patrouille verte, les agent.e.s de sensibilisation environnementale aborderont différentes thématiques dans le cadre des mandats communs, soit :

1. Gestion responsable des matières résiduelles

- Participation à la collecte des matières recyclables;
- Participation à la collecte des matières organiques;
- Privilégier des actions de réduction à la source et de réemploi.

2. Promotion et protection de la forêt urbaine

- Contribuer à la plantation d'arbres et promotion de la forêt urbaine;
- Participer à l'évaluation de la perception de la population sur les micro forêts de la Ville;
- Contribuer à la lutte contre l'agrile du frêne et à la protection de la forêt urbaine.

3. La gestion durable de l'eau - Économie d'eau potable

- Les bonnes pratiques à l'intérieur;
- La réglementation sur l'usage de l'eau à l'extérieur (13-023);

- Quoi ne pas jeter aux toilettes - Quoi ne pas jeter aux égouts.

Par ailleurs, en plus d'avoir un impact positif auprès de la population, le déploiement de la Patrouille verte permet d'offrir une expérience de travail de qualité à des jeunes de la région métropolitaine dans le milieu de l'environnement et de la sensibilisation citoyenne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir intervention financière en pièce jointe.

Une convention de contribution financière précise les versements et les termes de l'entente. La dépense sera financée par le budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics.

MONTRÉAL 2030

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement.

Voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe.

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En plus de contribuer à Montréal 2030, cette contribution financière permet de réaliser des objectifs du Plan Oser ensemble Montréal-Nord :

Orientation 9 : Des pratiques environnementales bonifiées

- 9.1. Améliorer la performance de l'arrondissement dans la gestion des matières résiduelles;
- 9.3. Sensibiliser les citoyens aux enjeux environnementaux

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les activités de communications seront effectuées par le Regroupement des Éco-quartiers. L'Arrondissement pourra appuyer la promotion des initiatives dans ses réseaux (Infolettre, médias sociaux).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai à août 2025: Réalisation du mandat des patrouilleurs

Au plus tard le 30 novembre 2025 : Réception du bilan d'activités

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Felissa LAREAU CARPENTIER
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-04-17

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement



Dossier # : 1253573007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 2 500 \$ pour la persévérance scolaire à 5 écoles de Montréal-Nord notamment les écoles secondaires Calixa-Lavallée, Henri-Bourassa et Lester B. Pearson, l'École hôtelière de Montréal Calixa-Lavallée et l'École Amos, soit un montant de 500 \$ pour chaque école qui seront remises aux finissants lors des cérémonies de graduation et des Galas d'excellence 2025, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s. pour l'année 2025.

QUE soit accordée une contribution financière de 2 500 \$ pour la persévérance scolaire à 5 écoles de Montréal-Nord notamment les écoles secondaire Calixa-Lavallée, Henri-Bourassa et Lester B. Pearson, l'École hôtelière de Montréal Calixa-Lavallée et l'École Amos, soit un montant de 500 \$ pour chaque école qui seront remises aux finissants lors des cérémonies de graduation et des Galas d'excellence 2025;
ET QUE la dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par **Le**

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1253573007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 2 500 \$ pour la persévérance scolaire à 5 écoles de Montréal-Nord notamment les écoles secondaires Calixa-Lavallée, Henri-Bourassa et Lester B. Pearson, l'École hôtelière de Montréal Calixa-Lavallée et l'École Amos, soit un montant de 500 \$ pour chaque école qui seront remises aux finissants lors des cérémonies de graduation et des Galas d'excellence 2025, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s. pour l'année 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

Les élu.e.s de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Accorder une contribution financière de 2 500 \$ pour la persévérance scolaire à 5 écoles de Montréal-Nord, soit les écoles secondaire Calixa-Lavallée, Henri-Bourassa et Lester B. Pearson, l'École hôtelière de Montréal Calixa-Lavallée et l'École Amos, soit un montant de 500 \$ pour chaque école qui seront remises aux finissants lors des cérémonies de graduation et des Galas d'excellence 2025.

JUSTIFICATION

Les élu.e.s collaborent aux efforts en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative en octroyant des bourses qui seront remises pour témoigner de leur solidarité et leur soutien envers les jeunes finissants de Montréal-Nord.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 2 500 \$ sera imputée au budget discrétionnaire des élu.e.s.

Fournisseur école secondaire Calixa-Lavallée : ÉCOLE POLYVALENTE CALIXA-LAVALLÉE / 136590

Fournisseur école secondaire Henri-Bourassa : ÉCOLE SECONDAIRE HENRI-BOURASSA / 136592

Fournisseur école secondaire Lester B. Pearson : ÉCOLE SECONDAIRE LESTER B. PEARSON / 136593

Fournisseur École hôtelière de Montréal Calixa-Lavallée: CENTRE CALIXA-LAVALLÉE / 113029

Fournisseur École Amos: CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE / 118526

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice de la Performance, du greffe et des services administratifs

Le : 2025-04-17



Dossier # : 1253573016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 750 \$ à l'Agence de Développement Durable de Montréal-Est Centre Nord (ADMECN) pour la tenue de diverses activités écologiques sur le territoire de l'arrondissement, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année 2025.

QUE soit accordée une contribution financière de 750 \$ à l'Agence de Développement Durable de Montréal-Est Centre Nord (ADMECN) pour la tenue de diverses activités écologiques sur le territoire de l'arrondissement;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par _____ **Le** _____

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1253573016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 750 \$ à l'Agence de Développement Durable de Montréal-Est Centre Nord (ADMECN) pour la tenue de diverses activités écologiques sur le territoire de l'arrondissement, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 10175: Entériner une contribution financière de 500 \$ à l'Agence de Développement Durable de Montréal-Est Centre Nord (ADMECN) pour la tenue de la Journée internationale de la Terre du 22 avril dernier et de la Journée mondiale de l'environnement du 5 juin dernier, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année 2024.

CA22 10055: Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Agence de Développement Durable de Montréal-Est-Centre-Nord (ADMECN) pour la tenue de la Journée mondiale de l'environnement le 5 juin 2022, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

CA21 10086: Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Agence de Développement Durable de Montréal-Est-Centre-Nord (ADMECN) pour la tenue de la Journée internationale de la Terre (22 avril 2021) et de la Journée mondiale de l'environnement (5 juin 2021), et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

DESCRIPTION

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 750 \$ à l'Agence de Développement Durable de Montréal-Est Centre Nord (ADMECN) pour la tenue de diverses activités écologiques sur le territoire de l'arrondissement, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année 2025.

JUSTIFICATION

L'organisme a organisé et prévu plusieurs activités durant l'année 2025 sur le territoire de Montréal-Nord pour les citoyens:

- 12 avril : Journée de la Terre, Sortie Écologique à l'érablière La Goudrelle
- Du 23 au 26 avril : Festival Littéraire écoresponsable / Journée Mondiale du livre

et du droit d'auteur

- Du 28 mai au 8 juin : Journée Mondiale de l'Environnement et de l'Océan
- Le 5 juin : Fête des Voisins et Corvées de nettoyage
- 10 août : Festival International de la mangue et des fruits exotiques
- 23 septembre : Corvée des berges

Dans le cas où l'activité prévue n'a pas lieu, l'Organisme s'engage à aviser les personnes concernées et de proposer une activité alternative pour l'utilisation de la somme versée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 750 \$ sera imputée au budget de fonctionnement, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s.

Fournisseur : 543730

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-04-17

Carine HADDAD
Directrice de la Performance, du greffe et des
services administratifs



Dossier # : 1253573013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Journée Cuisine Haïtienne afin de soutenir la tenue de la 7e édition de la Journée de la cuisine haïtienne qui se tiendra les 16 et 17 mai 2025 au Centre de congrès et banquets Renaissance, situé au 7550, boulevard Henri-Bourassa Est, à Montréal, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année 2025.

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Journée Cuisine Haïtienne afin de soutenir la tenue de la 7e édition de la Journée de la cuisine haïtienne qui se tiendra les 16 et 17 mai 2025 au Centre de congrès et banquets Renaissance, situé au 7550, boulevard Henri-Bourassa Est, à Montréal;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par _____ **Le** _____

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1253573013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Journée Cuisine Haïtienne afin de soutenir la tenue de la 7e édition de la Journée de la cuisine haïtienne qui se tiendra les 16 et 17 mai 2025 au Centre de congrès et banquets Renaissance, situé au 7550, boulevard Henri-Bourassa Est, à Montréal, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 10 131 - Entériner une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Journée Cuisine Haïtienne afin de soutenir la tenue de la 6e édition de leur soirée de la Journée de la cuisine haïtienne qui a eu lieu le 17 mai dernier au Centre de congrès et banquets Renaissance, situé au 7550, boulevard Henri-Bourassa Est, à Montréal, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année 2024.

CA24 10 076 - Annuler la résolution CA 23-10284 et accorder une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Journée Cuisine Haïtienne en remplacement de celle accordée au Bottin Haïtien.com le 2 octobre 2023, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s.

DESCRIPTION

Les élus de l'arrondissement autorisent le versement d'une contribution financière pour l'organisme Journée Cuisine Haïtienne afin de soutenir la tenue de la 7e édition de la Journée de la cuisine haïtienne qui se tiendra les 16 et 17 mai au Centre de congrès et banquets Renaissance, situé au 7550, boulevard Henri-Bourassa Est, à Montréal, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année 2025

JUSTIFICATION

L'Organisme s'engage à utiliser la somme versée en conformité avec sa demande. Il s'engage également à faire parvenir, aux personnes concernées, une preuve de l'utilisation de ladite somme.

Dans le cas où l'activité prévue n'a pas lieu, l'Organisme s'engage à aviser les personnes concernées et de proposer une activité alternative pour l'utilisation de la somme versée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 500 \$ sera imputée au budget discrétionnaire des élu.e.s.
Fournisseur : 706811

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice de la Performance, du greffe et des services administratifs

Le : 2025-04-17



Dossier # : 1253573015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 500 \$ auprès de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Gertrude pour appuyer l'organisation du concert avec Marc Hervieux du 10 mai 2025 dans le cadre des festivités du centenaire de la paroisse Ste-Gertrude, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année financière 2025.

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ auprès de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Gertrude pour appuyer l'organisation du concert avec Marc Hervieux du 10 mai 2025 dans le cadre des festivités du centenaire de la paroisse Ste-Gertrude;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par _____ **Le** _____

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1253573015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 500 \$ auprès de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Gertrude pour appuyer l'organisation du concert avec Marc Hervieux du 10 mai 2025 dans le cadre des festivités du centenaire de la paroisse Ste-Gertrude, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année financière 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Accorder une contribution financière de 500 \$ auprès de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Gertrude pour appuyer l'organisation du concert avec Marc Hervieux du 10 mai prochain dans le cadre des festivités du centenaire de la paroisse Ste-Gertrude.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 500 \$ sera imputée dans le budget discrétionnaire des élus.
Fournisseur: 422103.

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice de la Performance, du greffe et des services administratifs

Le : 2025-04-17



Dossier # : 1253573014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 400 \$ à Nos Jeunes à Coeur afin de soutenir l'organisme dans les différentes activités sportives offertes à des jeunes de l'arrondissement, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s. 2025.

QUE soit accordée une contribution financière de 400 \$ à Nos Jeunes à Coeur afin de soutenir l'organisme dans les différentes activités sportives offertes à des jeunes de l'arrondissement;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par _____ **Le** _____

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1253573014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 400 \$ à Nos Jeunes à Coeur afin de soutenir l'organisme dans les différentes activités sportives offertes à des jeunes de l'arrondissement, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s. 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Accorder une contribution financière de 400 \$ à Nos Jeunes à Coeur afin de soutenir l'organisme dans les différentes activités sportives offertes à des jeunes de l'arrondissement, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s. 2025.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Fournisseur : Nos Jeunes à Coeur : 429363.

--

La dépense au montant de 400 \$ sera imputée au budget de fonctionnement, à même le budget discrétionnaire des élus.

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice de la Performance, du greffe et des services administratifs

Le : 2025-04-17



Dossier # : 1253573017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une contribution financière de 300 \$ à la Troupe de danse Mapou Ginen pour la 11e édition de la levée de fonds annuelle Konbit (marathon de danse et de chant) qui a eu lieu le 4 mai dernier, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année financière 2025.

QUE soit entérinée une contribution financière de 300 \$ à la Troupe de danse Mapou Ginen pour la 11e édition de la levée de fonds annuelle Konbit (marathon de danse et de chant) qui a eu lieu le 4 mai 2025 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par

Le

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1253573017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une contribution financière de 300 \$ à la Troupe de danse Mapou Ginen pour la 11e édition de la levée de fonds annuelle Konbit (marathon de danse et de chant) qui a eu lieu le 4 mai dernier, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année financière 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

Les élu.e.s de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'entériner une contribution financière de 300 \$ à la Troupe de danse Mapou Ginen pour la 11e édition de la levée de fonds annuelle Konbit (marathon de danse et de chant) qui a eu lieu le 4 mai dernier, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année financière 2025.

JUSTIFICATION

L'Organisme s'engage à utiliser la somme versée en conformité avec sa demande. Il s'engage également à faire parvenir, aux personnes concernées, une preuve de l'utilisation de ladite somme.

Dans le cas où l'activité prévue n'a pas lieu, l'Organisme s'engage à aviser les personnes concernées et de proposer une activité alternative pour l'utilisation de la somme versée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 300 \$ sera imputée au budget de fonctionnement, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s.

Fournisseur : 227310 (TROUPE DE DANSE MAPOU GINEN .)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice de la Performance, du greffe et des services administratifs

Le : 2025-04-22



Dossier # : 1249738010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA24 10 270 afin que soient remplacés les noms du Club d'âge d'or Stella Alpina Masculin, Club d'âge d'or Parc Ottawa et Club d'âge d'or San Marco II par le nom Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal.

QUE soit modifiée la résolution CA 24 10 270 afin que soient remplacés les noms du Club d'âge d'or Stella Alpina Masculin, Club d'âge d'or Parc Ottawa et Club d'âge d'or San Marco par le nom Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal.
QUE soit accordé au Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal la contribution financière de 750\$ répartie comme suit:

- une contribution financière de 250\$ au club d'âge d'or Stella Alpina Masculin;
- une contribution financière de 250\$ au club d'âge d'or Parc Ottawa;
- une contribution de 250\$ au club d'âge d'or San Marco II.

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO Le 2025-05-05 13:41

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1249738010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA24 10 270 afin que soient remplacés les noms du Club d'âge d'or Stella Alpina Masculin, Club d'âge d'or Parc Ottawa et Club d'âge d'or San Marco II par le nom Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal.

CONTENU**CONTEXTE**

Demande de modification de paiement 2024 pour les 3 clubs d'âge d'or affiliés au Conseil régional Italo Canadien (CRAIC). Le changement de mandataire, le CRAIC est reconnu par la politique de reconnaissance.

Le montant de 750 \$ doit être réparti comme suit:

Une contribution financière de 250\$ au club d'âge d'or Stella Alpina Masculin;

Une contribution financière de 250\$ au club d'âge d'or Parc Ottawa;

Une contribution de 250\$ au club d'âge d'or San Marco II.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Claude FOURNIER, Montréal-Nord

Claudiel TOUSSAINT, Montréal-Nord

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marjorie LEONARD
agent(e) de liaison - organismes culturels, sportifs et
de developpement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1249738010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la contribution financière totalisant 3 600\$ aux 12 clubs d'âge d'or reconnus par l'Arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre de la politique de reconnaissance et de soutien des organismes reconnus en 2011, des subventions pouvaient être accordées à des organismes de loisirs et des clubs de l'âge d'or s'ils étaient reconnus par l'arrondissement.

Ce type de subvention était accordé aux partenaires de mission complémentaire suivants :

- § les organismes de loisirs qui offrent une programmation annuelle d'activités diversifiées à tous les résidents de Montréal-Nord;
- § les clubs de l'âge d'or;
- § les groupes de scouts.

Les clubs d'âge d'or recevaient jusqu'en 2023, une subvention qui contribuait à la mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'Arrondissement de Montréal-Nord. Ils offraient des programmes d'activités récréatives structurés, différents de ceux offerts en régie par l'arrondissement, destinés aux aînés de toutes origines; complétant ainsi l'offre de services par des voyages culturels, des colloques, des jeux de société, etc.

La nouvelle Politique de reconnaissance des OBNL et d'accès au soutien de l'Arrondissement de Montréal-Nord (ci-après nommé la Politique) a été adoptée le 5 décembre 2023 et est entrée en vigueur en janvier 2024.

Des programmes d'aide financière normés font partie de cette Politique. Parmi ceux-ci, le nouveau Programme de contribution, Initiatives et projets spéciaux (résolution du conseil d'arrondissement CA 10 338) .

Pour s'en prévaloir, un organisme doit faire sa demande par écrit en remplissant le formulaire prévu à cette fin et la déposer pour analyse à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Si le projet est accepté, l'organisme doit produire un rapport d'activités et le transmettre à l'administration après sa réalisation.

Les projets qui peuvent être soumis par les organismes reconnus doivent répondre à l'un ou l'autre des objectifs suivants :

- a) Servir à des initiatives et des projets spéciaux qui ne cadrent pas nécessairement avec les différents programmes normés de l'Arrondissement;

- b) Servir à des initiatives ponctuelles, à caractère événementiel;
- c) Démarrer de nouvelles initiatives ;
- d) Les fêtes spéciales et autres qui rentrent dans les champs de compétences de l'Arrondissement.

Nous entamons une transition avec les clubs d'âge d'or qui permettra qu'ils soient conformes à la Politique pour l'année 2025.

Dès 2025, pour obtenir une subvention, les clubs d'âge d'or reconnus dans le cadre de la politique, auront l'obligation de déposer leurs demandes dans le Programme de contribution financière, Initiatives et projets spéciaux. Ils devront faire une demande par écrit en remplissant le formulaire prévu à cette fin et la déposer pour analyse à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Si le projet est accepté, l'organisme doit produire un rapport d'activités et le transmettre à l'administration (DCSLDS) après sa réalisation. Certains de ces clubs de l'âge d'or sont membres du Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes (CRAIC). Dès 2025, le CRAIC assurera la demande au nom des clubs qui en sont membres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 10279 (2 octobre 2023) Approuver la modification des contributions financières totalisant 3 050 \$ aux 11 clubs de l'âge d'or reconnus par l'arrondissement pour l'année 2023.
CA 22 10259 (22 octobre 2022) Accorder des contributions financières totalisant 3 950 \$ aux 11 clubs de l'âge d'or reconnus par l'arrondissement pour l'année 2022.

DESCRIPTION

La répartition des sommes pour l'année 2024 se fait comme suit:

La subvention est de 3 \$ par participant régulier de 18 ans et plus. Si le montant calculé en fonction du nombre de participants réguliers n'est pas un multiple de 50, celui-ci est arrondi à la cinquantaine immédiatement supérieure. Le montant minimal accordé est de 250 \$.

Les contributions accordées aux clubs d'âge d'or sont prélevées dans le Programme de contribution financière, Initiatives et projets spéciaux.

Dès 2025, les montants ne seront plus accordés par nombre de participants régulier dans le club d'âge d'or.

Les clubs devront déposer des demandes de projets, qui seront analysées par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

JUSTIFICATION

Un accompagnement personnalisé sera offert aux clubs d'âge d'or en fonction de leur besoin, afin de compléter la demande de subvention du programme Initiatives et projets spéciaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie BOULAY, Montréal-Nord

Lecture :

Sophie BOULAY, 21 octobre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marjorie LEONARD
agent(e) de liaison - organismes culturels,
sportifs et de développement social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-10-15

Marie-Claude FOURNIER
chef(fe) de division - sports, loisirs et
développement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

ClaudeI TOUSSAINT
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1257606001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports mensuels du 1er octobre 2024 au 31 décembre 2024.

QUE soient approuvés et déposés les rapports mensuels au 31 octobre 2024, au 30 novembre 2024 et au 31 décembre 2024.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-04-29 13:12

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1257606001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports mensuels du 1er octobre 2024 au 31 décembre 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

Des rapports mensuels sur l'évolution des revenus et dépenses relatives au budget de fonctionnement et au Programme décennal des immobilisations (PDI) sont dressés mensuellement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 10 275 - Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 septembre 2024.

DESCRIPTION

Les rapports budgétaires (revenus et dépenses) sont déposés à la séance du conseil d'arrondissement et versés aux archives de notre arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2025-04-22



Dossier # : 1257606002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué du 1er novembre 2024 au 31 décembre 2024.

QUE soient approuvés et déposés les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 novembre 2024 et au 31 décembre 2024.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-04-29 13:13

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1257606002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué du 1er novembre 2024 au 31 décembre 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a délégué aux fonctionnaires municipaux certains pouvoirs en vertu du Règlement intérieur de délégation de pouvoirs (RGCA05-10-0006). Ce règlement prévoit notamment que l'administration doit faire rapport au conseil une fois par mois de l'exercice de ces pouvoirs par les fonctionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 10 321 - Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 octobre 2024.

DESCRIPTION

Les rapports mensuels sur l'exercice du pouvoir délégué à jour au 30 novembre 2024 et au 31 décembre 2024 sont joints en pièces attachées. Ces rapports indiquent le nombre de décisions au niveau des ressources humaines, contrats et autorisations de dépenses, virements de crédits ainsi qu'en matières juridiques.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2025-04-22



Dossier # : 1257606005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports mensuels du 1er janvier 2025 au 31 mars 2025.

QUE soient approuvés et déposés les rapports mensuels au 31 janvier 2025, au 28 février 2025 et au 31 mars 2025.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-04-29 13:12

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1257606005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports mensuels du 1er janvier 2025 au 31 mars 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

Des rapports mensuels sur l'évolution des revenus et dépenses relatives au budget de fonctionnement et au Programme décennal des immobilisations (PDI) sont dressés mensuellement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 10 275 - Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 septembre 2024.

DESCRIPTION

Les rapports budgétaires (revenus et dépenses) sont déposés à la séance du conseil d'arrondissement et versés aux archives de notre arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2025-04-23



Dossier # : 1257606006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué du 1er janvier 2025 au 31 mars 2025.

QUE soient approuvés et déposés les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 janvier 2025, au 28 février 2025 et au 31 mars 2025.

Signé par _____ **Le** _____

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1257606006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué du 1er janvier 2025 au 31 mars 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a délégué aux fonctionnaires municipaux certains pouvoirs en vertu du Règlement intérieur de délégation de pouvoirs (RGCA05-10-0006). Ce règlement prévoit notamment que l'administration doit faire rapport au conseil une fois par mois de l'exercice de ces pouvoirs par les fonctionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 10 321 - Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 octobre 2024.

DESCRIPTION

Les rapports mensuels sur l'exercice du pouvoir délégué à jour au 31 janvier 2025, au 28 février 2025 et au 31 mars 2025 sont joints en pièces attachées. Ces rapports indiquent le nombre de décisions au niveau des ressources humaines, contrats et autorisations de dépenses, virements de crédits ainsi qu'en matières juridiques.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2025-04-23



Dossier # : 1255504001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la transaction entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP, 301) pour les griefs 21-0690 et 21-0691, autoriser la directrice de l'Arrondissement à signer la transaction pour la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et autoriser son exécution en ces termes.

Il est recommandé
QUE soit approuvée la transaction entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP, 301) pour les griefs 21-0690 et 21-0691, autoriser la directrice de l'Arrondissement à signer la transaction pour la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et autoriser son exécution en ces termes.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-05-05 19:15

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1255504001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la transaction entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP, 301) pour les griefs 21-0690 et 21-0691, autoriser la directrice de l'Arrondissement à signer la transaction pour la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et autoriser son exécution en ces termes.

CONTENU**CONTEXTE**

Le 10 juin 2021, le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP, 301) (ci-après le « Syndicat ») a déposé deux (2) griefs collectifs portant les numéros 21-0690 et 21-0691, alléguant que des employés cols bleus de l'arrondissement Montréal-Nord (ci-après « Arrondissement ») subissaient de la discrimination et du racisme systémique.

Le 16 février 2023, le Syndicat a saisi l'arbitre de grief Me Denis Nadeau desdits griefs. Les parties ont convenu de participer à une médiation-arbitrale présidée par Me Denis Nadeau, dont les séances ont eu lieu les 14 septembre 2023, 22 mai 2024, 31 juillet 2024, 10 septembre 2024 et 16 octobre 2024, afin de discuter desdits griefs collectifs ainsi que de plusieurs autres griefs individuels portant sur des enjeux de discrimination ou de racisme systémique.

À la suite des séances de médiation ainsi qu'à plusieurs échanges entre les parties, les employés visés par les griefs collectifs et individuels ont voté le 10 mars 2025 à majorité en faveur de l'entente de principe convenue entre les parties qui leur a été présentée par le Syndicat.

Après avoir pris connaissance du dossier, nous recommandons le règlement hors cour des griefs collectifs (21-0690 et 21-0691) et individuels (16-0537, 16-0896, 16-1442, 16-1443, 16-1941, 16-2001, 18-0210, 18-0498, 18-0606, 18-0631, 19-0702, 19-0729, 19-0737, 19-0761, 19-1031, 21-0065, 21-0221, 21-0690, 21-0788, 22-0005, 22-0712, 22-0714, 22-0723, 22-0799, 22-0932, 22-0946, 22-0950, 22-0966, 22-1071, 23-0073, 23-0170, 23-0472 et 23-0553). Le règlement permettra d'éviter les aléas inhérents à tout processus judiciaire et est, conséquemment, dans l'intérêt de la Ville de Montréal et de l'Arrondissement. Nous demandons au conseil d'arrondissement d'approuver la transaction entre la Ville de Montréal, l'Arrondissement et le Syndicat pour les griefs susmentionnés et d'autoriser la directrice de l'Arrondissement Tonia Di Guglielmo à signer la transaction pour la Ville de Montréal et l'Arrondissement, et autoriser son exécution en ces termes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Carine HADDAD, Montréal-Nord
François Charles GAUTHIER, Service des affaires juridiques

Lecture :

François Charles GAUTHIER, 27 mars 2025
Carine HADDAD, 27 janvier 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-01-20

Karen CADET
secrétaire d'unité administrative

Jennifer MC CAUGHAN
chef(fe) de division - ressources humaines
(arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martine CARDIN
Directrice des services administratifs par intérim



Dossier # : 1247987012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA25-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2025).

QUE soit adopté le Règlement RGCA25-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2025).

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-12-02 17:42

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1247987012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure le projet de Règlement RGCA25-10-0001-1 modifiant le Règlement RGCA25-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2025).

QUE soit donné un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure, le Règlement RGCA25-10-0001-1 sur les tarifs (exercice financier 2025);
ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA25-10-000 - 1 sur les tarifs (exercice financier 2025).

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-04-29 13:17

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1247987012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA25-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2025).

CONTENU**CONTEXTE**

À la séance ordinaire du 4 novembre 2024, un avis de motion a été donné et le projet de Règlement RGCA25-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2025) a été présenté et déposé. Le règlement avait au préalable été remis aux membres du conseil d'arrondissement.

Le Règlement RGCA25-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2025) doit être adopté conformément à la loi.

À la suite de l'adoption du règlement, un avis de promulgation et d'entrée en vigueur sera publié sur le site Internet de l'arrondissement. Le règlement entrera en vigueur le 1er janvier 2025.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1247987012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure le projet de Règlement RGCA25-10-0001-1 modifiant le Règlement RGCA25-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2025).

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement RGCA25-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2025) dans ses articles 40, 43, 44, 61, 62 et 64 stipulent que des frais de surveillants d'installation, de préposés aux travaux et à l'entretien et de sauveteurs s'appliquent aux organismes souhaitant utiliser les installations en dehors des heures régulières d'ouverture et/ou pour des besoins supplémentaires.

Dans l'objectif de supporter d'avantage les organismes partenaires dans la tenue de leurs événements et/ou de leurs activités tout en respectant les limites de l'arrondissement, il est proposé que les organismes reconnus par la Politique de reconnaissance de la l'arrondissement aient droit à une (1) gratuité par année en lien avec les frais reliés aux ressources humaines lors d'une réservation d'installation. Celle-ci est conditionnelle à l'approbation de l'arrondissement. Cette gratuité exclut les installations suivantes : la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord, la salle Oliver Jones, la Maison Brignon-dit-Lapierre.

Ainsi, la modification apportée au Règlement RGCA25-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2025) vise la reformulation de l'article 64 qui se lit comme suit:

ARTICLE 64 – Pour les articles 40, 43, 44, 61 et 62 :

1. Les tarifs s'appliquent à l'égard des réservations effectuées par les organismes reconnus bénéficiant d'une gratuité en vertu du présent règlement.
2. Pour des activités ou des événements dans les installations de l'arrondissement, les organismes reconnus en vertu de la Politique de reconnaissance et d'accès au soutien des organismes à but non lucratif de Montréal-Nord ont droit à une (1) activité/événement gratuit entre le 1er juillet 2025 et le 31 décembre 2025 parmi ceux qui génèrent des frais supplémentaires reliés aux ressources humaines. Cette gratuité s'appliquera une seule fois par année, par organisme.
3. Cette gratuité exclut les installations suivantes : la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord, la salle Oliver Jones, la Maison Brignon-dit-Lapierre

La présente modification entre en vigueur le 1er juillet 2025.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LARIVIERE
conseiller(-ere) en planification

IDENTIFICATION

Dossier # :1247987012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA25-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2025).

CONTENU**CONTEXTE**

L'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, autorise un conseil d'arrondissement à employer des modes de tarification pour financer l'ensemble ou une partie de ses activités, biens ou services, à la condition que le mode de tarification soit un prix exigé sur une base ponctuelle, sous forme d'abonnement ou selon des modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 10 363 : Adopter le Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024).

CA22 10 346 : Adopter le Règlement RGCA23-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2023).

DESCRIPTION

En général, les tarifs ont été augmentés d'environ 2,5 %.

JUSTIFICATION

La réalisation des objectifs de revenus prévus au budget 2025 est tributaire de l'application de ces tarifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public de promulgation et d'entrée en vigueur du Règlement sera publié sur le site Internet de l'arrondissement.

Diffusion à toutes les directions de l'arrondissement pour application.

Diffusion dans les publications de l'arrondissement, selon la pertinence.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement : séance du 4 novembre 2024;

Adoption du règlement : séance du 2 décembre 2024;

Entrée en vigueur du règlement : 1er janvier 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc-Aurele APLOGAN, Montréal-Nord

Lecture :

Marc-Aurele APLOGAN, 9 octobre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie BERGERON
Secrétaire-rechercheur

ENDOSSÉ PAR

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

Le : 2024-10-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissement



Dossier # : 1258311005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le premier projet de résolution PP-067 afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de cinq étages comprenant deux commerces et 20 logements pour le 4105, rue de Charleroi, soit le lot 1 412 714 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

QUE soit adopté en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un premier projet de résolution PP-067 visant à autoriser la construction d'un bâtiment mixte de cinq étages comprenant deux commerces et 20 logements pour le 4105, rue de Charleroi en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'Arrondissement. Ainsi :

- De déroger à la grille RM5-334, afin d'autoriser cinq étages au lieu de quatre;
- De déroger à la grille RM5-334, afin d'autoriser un usage multifamilial de classe J (11 logements et plus) au lieu d'une classe G (quatre logements et possibilité de deux logements en sous-sol);
- De déroger à la grille RM5-334, afin d'autoriser une marge latérale gauche de 0 m au lieu de 1,98 m;
- De déroger à l'article 92.20, afin d'autoriser quatre cases de stationnement pour auto au lieu de 11;
- De déroger à l'article 168, afin de ne pas fournir d'aire de chargement au lieu d'une;
- De déroger à l'article 93, afin d'autoriser les balcons en marge avant principale à 0 m au lieu de 2 m.

Le tout aux conditions suivantes :

- Que les travaux débutent lorsque la servitude d'Hydro-Québec sera relocalisée; si les travaux ne sont pas débutés dans les 18 mois suivant ladite relocalisation, la résolution sera nulle et sans effet;
- Que la superficie de plancher minimale vouée à un usage commercial ne soit pas supérieure à 100 m²;
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de

Montréal-Nord s'appliquent;

- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 412 714 du cadastre du Québec, soit le 4105, rue de Charleroi.

Signé par

Le

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258311005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le premier projet de résolution PP-067 afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de cinq étages comprenant deux commerces et 20 logements pour le 4105, rue de Charleroi, soit le lot 1 412 714 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée pour permettre la construction d'un bâtiment mixte de cinq étages comprenant deux commerces et 20 logements sur le lot 1 412 714 du cadastre du Québec, soit le 4105, rue de Charleroi.

Une autorisation en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble est requise, puisque le projet déroge à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562 relativement au nombre de cases de stationnement pour auto, à l'aire de chargement, à la présence de balcons en marge avant principale et également à la grille de zonage au niveau du nombre d'étage, de logements permis et de la marge latérale gauche.

Le conseil d'arrondissement peut adopter une résolution autorisant la construction du projet et prévoir toutes conditions, eu égard à ses compétences, qui devront être remplies relativement à la réalisation du projet, et ce, suivant le processus prévu aux articles 145.36 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

Par ailleurs, pour que le projet puisse être réalisé, le bâtiment existant doit être démoli. Une demande, formulée en vertu du règlement RGCA06-10-0010 régissant la démolition d'immeubles, a été déposée le 27 septembre 2023. Le comité de démolition a l'autorité pour se prononcer sur cette demande.

Enfin, une demande d'autorisation en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 27 septembre 2023. La demande doit faire l'objet d'une approbation par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le projet vise à construire un bâtiment mixte de cinq étages comprenant deux commerces au rez-de-chaussée et 20 logements aux étages supérieurs. Le projet pourra débuter après qu'un bâtiment commercial d'un étage aura été démolé.

Le projet est localisé à l'intersection de la rue de Charleroi et du boulevard Pie-IX dans un secteur mixte à prédominance résidentielle. Le projet s'insère dans un secteur hétérogène, marqué par la présence de bâtiments allant de deux à six étages et par la forte présence de walk-up perpendiculaires surtout sur le boulevard Pie-IX.

Le projet déroge à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562 :

- À la grille RM5-334, afin d'autoriser cinq étages au lieu de quatre;
- À la grille RM5-334, afin d'autoriser un usage multifamilial de classe J (11 logements et plus) au lieu d'une classe G (quatre logements et possibilité de deux logements en sous-sol);
- À la grille RM5-334, afin d'autoriser une marge latérale gauche de 0 m au lieu de 1,98 m;
- À l'article 92.20, afin d'autoriser quatre cases de stationnement pour auto au lieu de 11;
- À l'article 168, afin de ne pas fournir d'aire de chargement au lieu d'une;
- À l'article 93, afin d'autoriser les balcons en marge avant principale à 0 m au lieu de 2 m.

Le projet est de cinq étages hors sol et comporte un stationnement souterrain d'un étage. Les logements proposés sont au nombre de 20, ce qui correspond huit logements d'une chambre à coucher, huit logements possédant deux chambres à coucher, ainsi que quatre logements en possédant trois.

Le revêtement extérieur est composé en majorité de briques. Deux teintes de briques sont proposées : gris pâle et noir. Ces teintes s'inscrivent dans une facture contemporaine et s'intègrent bien dans l'environnement. Un revêtement de panneaux métalliques de couleur anthracite est ajouté en grande partie au rez-de-chaussée commercial et dans certaines loggias.

Il est proposé de planter au total 13 arbres, 11 arbustes et 49 vivaces. Plusieurs bacs de plantation seront prévus dans la cour arrière et qui serviront de potager pour les résidents du bâtiment.

JUSTIFICATION

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée pour le 4105, rue de Charleroi, soit le lot 1 412 714 du cadastre du Québec, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et ayant pour but de permettre la construction d'un bâtiment mixte de cinq étages comprenant deux commerces et 20 logements;

CONSIDÉRANT que le projet est dérogatoire à certaines des dispositions du Règlement de zonage R.R.1562;

CONSIDÉRANT que le Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble RGCA11-10-0007 autorise, à certaines conditions, un projet particulier relatif à un bâtiment résidentiel de six logements et plus (usage de résidence de classe G à J);

CONSIDÉRANT que le projet respecte les critères d'évaluation du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, s'il se conforme aux conditions prévues à la présente résolution;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la séance du 8 avril 2025, ont recommandé favorablement la présente demande aux conditions suivantes :

- Que les travaux débutent lorsque la servitude d'Hydro-Québec sera relocalisée; si les travaux ne sont pas débutés dans les 18 mois suivant ladite relocalisation, la résolution sera nulle et sans effet;
- Que la superficie de plancher minimale vouée à un usage commercial ne soit pas supérieure à 100 m²;
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 412 714 du cadastre du Québec, soit le 4105, rue de Charleroi.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement au début du mois de mai mentionnant que toute personne intéressée pourra participer à la consultation publique qui sera tenue le 21 mai 2025. Un avis sera également affiché sur le site du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

5 mai 2025 – Conseil d'arrondissement - Adoption du premier projet de résolution
Mai 2025 – Avis public annonçant l'assemblée publique
Mai 2025 – Affichage sur le site du projet
21 mai 2025 – Consultation publique
2 juin 2025 – Conseil d'arrondissement - Adoption du second projet de résolution
Juin 2025 – Ouverture d'un registre référendaire
30 juin 2025 – Conseil d'arrondissement – Adoption de la résolution finale
Juillet 2025 – Entrée en vigueur du PPCMOI

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sergio CAMPOS
Conseiller en Aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephanie LAVIGNE
Chef de division urbanisme

Le : 2025-04-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)

**Dossier # : 1258311003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'agrandissement en aire d'implantation d'un étage en cour arrière du bâtiment situé au 3846-3848, rue Fleury sur le lot 1 413 657, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

QUE soit autorisé, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, l'agrandissement en aire d'implantation sur un étage en cour arrière du bâtiment existant situé au 3846-3848, rue Fleury;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce:

- Que les travaux débutent dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la résolution sera nulle et sans effet ;
- Qu'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :
 - o 25 % suite aux travaux de fondation;
 - o 75 % à la livraison du projet, incluant les travaux d'aménagement paysager, le cas échéant;
- Que si les travaux ne sont pas terminés dans le délai fixé ou s'ils ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution, le conseil peut exécuter la garantie et à son entière discrétion:
 - o faire exécuter les travaux et imputer le produit de la garantie au paiement des coûts des travaux. Dans la mesure où le coût des travaux dépasse le montant de la garantie, en recouvrer la différence au propriétaire; ou
 - o conserver la garantie à titre de pénalité.
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer; ET conformément aux plans déposés :

· Plans d'architecture et élévations en couleur, préparés par monsieur Robert Constantin, architecte et déposés à la DAUSE le 6 mars 2025 ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 413 657 du cadastre du Québec, soit le 3846-3848, rue Fleury.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-04-29 13:09

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258311003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'agrandissement en aire d'implantation d'un étage en cour arrière du bâtiment situé au 3846-3848, rue Fleury sur le lot 1 413 657, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée le 24 octobre 2024 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises visant à autoriser l'agrandissement en aire d'implantation sur un étage en cour arrière du bâtiment situé au 3846-3848, rue Fleury, sur le lot 1 413 657 du cadastre du Québec.

Le conseil d'arrondissement peut adopter une résolution autorisant le projet et prévoir toutes conditions, eu égard à ses compétences, qui devront être remplies relativement à la réalisation du projet, et ce, suivant le processus prévu aux articles 145.15 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le projet vise l'agrandissement en aire d'implantation sur un étage en cour arrière du bâtiment situé au 3846-3848, rue Fleury.

Le bâtiment à l'étude se trouve dans un secteur hétérogène. Toutefois, ce secteur est assez homogène terme d'architecture, mais on retrouve des bâtiments bifamiliaux, trifamiliaux et multifamiliaux de deux étages. Quant aux revêtements extérieurs des bâtiments existants, on remarque une prépondérance pour les briques rougeâtres et les pierres taillées.

En résumé, le projet résidentiel présente les caractéristiques suivantes :

- Un agrandissement d'un étage vers la cour arrière de 3,73 m par 3,59 m;
- Un taux d'implantation de 61,5%;
- Installation sur la partie agrandie de la brique de marque *Canada Brick*, modèle *Riverdale Smooth Ironspot*, de format modulaire métrique, tel que la brique existante

sur le bâtiment ;

- Remplacement du garde-corps du balcon arrière situé au deuxième étage par un garde-corps en aluminium noir et remplacement de l'escalier rattaché au balcon arrière situé au rez-de-chaussée par un escalier avec palier en acier de couleur noire;
- Plantation de gazon sur la partie résiduelle en cour arrière ;
- Installation d'une fenêtre sur la façade au niveau du sous-sol dans une ancienne ouverture obturée et remplacement de la porte de garage par une porte de garage comportant une porte.

Le projet s'intègre au milieu existant et répond à l'ensemble des critères du chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, touchant l'agrandissement d'un volume existant visible de la voie publique.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée le 24 octobre 2024 à la DAUSE en vertu du chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour but l'agrandissement en aire d'implantation sur un étage en cour arrière du bâtiment situé au 3846-3848, rue Fleury;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme ;

Les membres du CCU, lors de la séance du 8 avril 2025, ont recommandé favorablement la présente demande aux conditions suivantes :

- Que les travaux débutent dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la résolution sera nulle et sans effet ;
- Qu'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :
 - o 25 % suite aux travaux de fondation;
 - o 75 % à la livraison du projet, incluant les travaux d'aménagement paysager, le cas échéant;
- Que si les travaux ne sont pas terminés dans le délai fixé ou s'ils ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution, le conseil peut exécuter la garantie et à son entière discrétion:
 - o faire exécuter les travaux et imputer le produit de la garantie au paiement des coûts des travaux. Dans la mesure où le coût des travaux dépasse le montant de la garantie, en recouvrer la différence au propriétaire; ou
 - o conserver la garantie à titre de pénalité.
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

5 mai 2025 - Approbation de la demande de PIIA par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sergio CAMPOS
Conseiller en Aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephanie LAVIGNE
Chef de division urbanisme

Le : 2025-04-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)

**Dossier # : 1258311004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'agrandissement en aire d'implantation d'un étage en cour arrière du bâtiment situé au 6191, rue Greaves sur le lot 1 667 381, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

QUE soit autorisé, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, l'agrandissement en aire d'implantation d'un étage en cour arrière du bâtiment situé au 6191, rue Greaves;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce:

- Que les travaux débutent dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la résolution sera nulle et sans effet ;
- Qu'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :
 - o 25 % suite aux travaux de fondation;
 - o 75 % à la livraison du projet, incluant les travaux d'aménagement paysager, le cas échéant;
- Que si les travaux ne sont pas terminés dans le délai fixé ou s'ils ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution, le conseil peut exécuter la garantie et à son entière discrétion:
 - o faire exécuter les travaux et imputer le produit de la garantie au paiement des coûts des travaux. Dans la mesure où le coût des travaux dépasse le montant de la garantie, en recouvrer la différence au propriétaire; ou
 - o conserver la garantie à titre de pénalité.
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer; ET conformément aux plans déposés :

· Plans d'architecture et plans en couleur, datés du 31 mars 2025 ;
ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 667 381 du cadastre du Québec, soit le
6191, rue Greaves.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-04-29 13:08

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258311004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'agrandissement en aire d'implantation d'un étage en cour arrière du bâtiment situé au 6191, rue Greaves sur le lot 1 667 381, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée le 25 juin 2024 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises visant à autoriser l'agrandissement en aire d'implantation d'un étage en cour arrière du bâtiment situé au 6191, rue Greaves sur le lot 1 667 381 du cadastre du Québec.

Le conseil d'arrondissement peut adopter une résolution autorisant le projet et prévoir toutes conditions, eu égard à ses compétences, qui devront être remplies relativement à la réalisation du projet, et ce, suivant le processus prévu aux articles 145.15 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le projet vise l'agrandissement en aire d'implantation d'un étage en cour arrière du bâtiment situé au 6191, rue Greaves.

Le bâtiment à l'étude se trouve dans un secteur homogène composé majoritairement de bâtiments unifamiliaux jumelés d'un étage. Cependant, on constate une hétérogénéité dans les revêtements des bâtiments tels que les briques de couleur rouge, blanche et beige, des pierres taillées et des revêtements légers.

En résumé, le projet d'agrandissement résidentiel présente les caractéristiques suivantes :

- Un agrandissement d'un étage sur la terrasse de béton existante située en cour arrière de 3,66 m par 5,49 m;
- Un taux d'implantation de 27,9 %;

- De la brique de marque *Canada Brick*, modèle *Riverdale Bark*, format *Québec*, telle que la brique existante sur le bâtiment ;
- Un revêtement en bardeaux d'asphalte de la marque *BP*, modèle *Everest*, couleur *noir céleste*, tel que le revêtement de toit existant ;
- Installation de trois fenêtres et d'une porte-fenêtre, le tout de couleur blanche
- Plantation de quatre arbres, dont deux arbres à fleurs dans les cours avant et arrière.

Le projet s'intègre au milieu existant et répond à l'ensemble des critères du chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, touchant l'agrandissement d'un volume existant visible de la voie publique.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée le 25 juin 2024 à la DAUSE en vertu du chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour but l'agrandissement en aire d'implantation d'un étage en cour arrière du bâtiment situé au 6191, rue Greaves;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme ;

Les membres du CCU, lors de la séance du 8 avril 2025, ont recommandé favorablement la présente demande aux conditions suivantes :

- Que les travaux débutent dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la résolution sera nulle et sans effet ;
- QU'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :
 - o 25 % suite aux travaux de fondation;
 - o 75 % à la livraison du projet, incluant les travaux d'aménagement paysager, le cas échéant;
- Que si les travaux ne sont pas terminés dans le délai fixé ou s'ils ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution, le conseil peut exécuter la garantie et à son entière discrétion:
 - o faire exécuter les travaux et imputer le produit de la garantie au paiement des coûts des travaux. Dans la mesure où le coût des travaux dépasse le montant de la garantie, en recouvrer la différence au propriétaire; ou
 - o conserver la garantie à titre de pénalité.
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

5 mai 2025 - Approbation de la demande de PIIA par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sergio CAMPOS
Conseiller en Aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephanie LAVIGNE
Chef de division urbanisme

Le : 2025-04-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urban et serv.
entreprises (arr.)

**Dossier # : 1258311006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'agrandissement en aire d'implantation et en hauteur pour l'ajout d'un logement au bâtiment situé au 10387, avenue Audoin, sur le lot 1 174 930, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

QUE soit autorisé, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, l'agrandissement en aire d'implantation et en hauteur pour l'ajout d'un logement au bâtiment situé au 10387, avenue Audoin;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce:

- Que les travaux débutent dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la résolution sera nulle et sans effet ;
- Qu'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :
 - o 25 % suite aux travaux de fondation;
 - o 75 % à la livraison du projet, incluant les travaux d'aménagement paysager, le cas échéant;
- Que si les travaux ne sont pas terminés dans le délai fixé ou s'ils ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution, le conseil peut exécuter la garantie et à son entière discrétion:
 - o faire exécuter les travaux et imputer le produit de la garantie au paiement des coûts des travaux. Dans la mesure où le coût des travaux dépasse le montant de la garantie, en recouvrer la différence au propriétaire; ou
 - o conserver la garantie à titre de pénalité.
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;

ET conformément aux plans déposés :

· Plans d'architecture, dessins 3D, élévations en couleur et plan d'aménagement paysager, préparés par monsieur Richard Oliva, technologue professionnel et datés du 26 mars 2025 ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 174 930 du cadastre du Québec, soit le 10387, avenue Audoin.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-04-29 13:07

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258311006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'agrandissement en aire d'implantation et en hauteur pour l'ajout d'un logement au bâtiment situé au 10387, avenue Audoin, sur le lot 1 174 930, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée le 21 juin 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises visant à autoriser l'agrandissement en aire d'implantation et en hauteur pour l'ajout d'un logement au bâtiment situé au 10387, avenue Audoin, sur le lot 1 174 930 du cadastre du Québec.

Le conseil d'arrondissement peut adopter une résolution autorisant le projet et prévoir toutes conditions, eu égard à ses compétences, qui devront être remplies relativement à la réalisation du projet, et ce, suivant le processus prévu aux articles 145.15 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le projet vise l'agrandissement en aire d'implantation et en hauteur pour l'ajout d'un logement au bâtiment situé au 10387, avenue Audoin.

Le bâtiment à l'étude se trouve dans un secteur très hétérogène. On constate des typologies de bâtiments, des revêtements et une chromatique bien variés dans le tronçon de rue.

Le bâtiment est un agrandissement du 10385, avenue Audoin. Ce dernier aurait été construit dans les années 1920 et comporte un toit à deux versants avec des lucarnes et possède deux fenêtres sur le mur latéral gauche. Quant au bâtiment à l'étude, ce dernier a une volumétrie beaucoup plus petite que le bâtiment d'origine et possède un toit plat.

En résumé, le projet d'agrandissement résidentiel présente les caractéristiques suivantes :

- Un agrandissement d'un étage vers la cour arrière de 5,03 m par 8,75 m dans le prolongement des murs latéraux avec l'ajout d'un deuxième étage de 5,03 m par 8,03 m en recul par rapport à la façade;
- Un taux d'implantation de 40,8%;
- De la brique de marque *Canada Brick*, modèle *Château Locas*, format *Québec* ;
- Portes et fenêtres de couleur noire;
- Deux terrasses sur le toit : une située à l'avant et l'autre à l'arrière afin de maximiser l'espace privatif;
- Proposition d'une case de stationnement en cour latérale et retrait de la case de stationnement asphaltée en cour avant pour la plantation de gazon;
- Plantation d'un érable à sucre et d'un érable plane en cour arrière et plantation de vivaces dans les cours latérale et arrière.

Le projet s'intègre au milieu existant et répond à l'ensemble des critères du chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, touchant l'agrandissement d'un volume existant visible de la voie publique.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée le 21 juin 2023 à la DAUSE en vertu du chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour but l'agrandissement en aire d'implantation et en hauteur pour l'ajout d'un logement au bâtiment situé au 10387, avenue Audoin;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme ;

Les membres du CCU, lors de la séance du 8 avril 2025, ont recommandé favorablement la présente demande aux conditions suivantes :

- Que les travaux débutent dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la résolution sera nulle et sans effet ;
- QU'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :
 - o 25 % suite aux travaux de fondation;
 - o 75 % à la livraison du projet, incluant les travaux d'aménagement paysager, le cas échéant;
- Que si les travaux ne sont pas terminés dans le délai fixé ou s'ils ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution, le conseil peut exécuter la garantie et à son entière discrétion:
 - o faire exécuter les travaux et imputer le produit de la garantie au paiement des coûts des travaux. Dans la mesure où le coût des travaux dépasse le montant de la garantie, en recouvrer la différence au propriétaire; ou
 - o conserver la garantie à titre de pénalité.
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

5 mai 2025 - Approbation de la demande de PIIA par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sergio CAMPOS
Conseiller en Aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephanie LAVIGNE
Chef de division urbanisme

Le : 2025-04-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérome VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1259864003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser dans le cadre des travaux de pavage et de marquage de la chaussée prévus sur le boulevard Industriel, entre l'avenue Moisan et le boulevard Lacordaire et sur le boulevard Maurice-Duplessis entre le boulevard Langelier la frontière Est de l'arrondissement , un dépassement des heures prévues à l'article 37 du Règlement RM 1500 sur l'ordre général dans la ville et ce, pour la durée des travaux, en 2025.

QUE soit autorisé, dans le cadre des travaux de pavage et de marquage de la chaussée prévus sur le boulevard Industriel, entre l'avenue Moisan et le boulevard Lacordaire et sur le boulevard Maurice-Duplessis entre le boulevard Langelier la frontière Est de l'arrondissement , un dépassement des heures prévues à l'article 37 du Règlement RM 1500 sur l'ordre général dans la ville et ce, pour la durée des travaux, en 2025.

Signé par **Le**

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259864003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser dans le cadre des travaux de pavage et de marquage de la chaussée prévus sur le boulevard Industriel,entre l'avenue Moisan et le boulevard Lacordaire et sur le boulevard Maurice-Duplessis entre le boulevard Langelier la frontière Est de l'arrondissement , un dépassement des heures prévues à l'article 37 du Règlement RM 1500 sur l'ordre général dans la ville et ce, pour la durée des travaux, en 2025.

CONTENU

CONTEXTE

Dans certaines circonstances, le Conseil d'arrondissement peut autoriser l'exécution de travaux qui dérogent à la réglementation municipale. L'entrepreneur mandaté par la Ville de Montréal a déposé une demande de dérogation à l'interdiction de faire des travaux en dehors des plages horaires prévues à l'article 37 du règlement RM1500 sur l'ordre général dans la ville, de l'arrondissement de Montréal-Nord, le tout, afin, de permettre à l'entrepreneur de respecter l'échéancier des travaux et de minimiser les impacts négatifs que pourraient créer ces travaux.

Les travaux auront lieu à trois emplacements différents, soit:

1. Sur le boulevard Industriel, entre l'avenue Moisan et le boulevard Lacordaire. Les travaux de chemisage sont prévus de nuit, soit du dimanche au jeudi de 20h à 6h, afin de minimiser l'impact sur la circulation et le transport en commun. (PI- 519501)
2. Sur le boulevard Maurice-Duplessis, entre le boulevard Langelier la frontière Est de l'arrondissement . Les travaux de pavage et de marquage sont prévus de nuit, soit du dimanche au vendredi, de 22h à 5h et du vendredi au dimanche de 22h à 7h, afin de minimiser les impacts sur les institutions, car la circulation locale ne peut être maintenue lors de ces travaux. (PI- 512201)

Il est donc demandé au Conseil d'arrondissement d'émettre une résolution visant à permettre un dépassement des heures prévues à l'article 37 RM 1500 sur l'ordre général dans la ville, pour la durée des travaux, aux emplacements mentionnés précédemment, en 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Dans le cadre des travaux de pavage sur les boulevards Maurice-Duplessis et Industriel, octroyés par la ville de Montréal, l'entrepreneur demande de prévoir la réalisation de travaux de nuit pour ne pas perturber la circulation dans ce secteur, travaux qui seront effectués de soir ou de nuit au besoin. L'entrepreneur doit respecter les exigences présentées au devis technique du Cahier des charges. La résolution permettrait d'effectuer les travaux de soir et de nuit, au lieu d'une interdiction à partir de 21 h , tel qu'actuellement énoncé à l'article 37. Ce dernier se lit actuellement comme suit :

ARTICLE 37. Travaux bruyants

Entre 21 heures et 7 heures, il est défendu d'exécuter ou de faire exécuter des travaux susceptibles de faire du bruit dans les endroits situés à moins de cent cinquante-trois (153) mètres (cinq cents (500) pieds d'une maison habitée.

Le paragraphe précédent ne s'applique pas aux employés municipaux ni aux personnes qui exécutent des travaux d'utilité publique reconnus urgents.

La résolution serait valide pour l'année 2025.

JUSTIFICATION

L'entrepreneur comprend qu'il devra travailler aux abords d'un secteur résidentiel, ainsi il mettra en place les dispositions/équipes nécessaires pour accélérer les travaux tout en minimisant les bruits de chantier (sons blancs de recul, éviter le claquement des bennes, aviser les équipes de ne pas faire de bruits excessifs au chantier avec l'équipement/véhicules/discussions, entre autres).

Toutefois, il s'agit de la façon la plus rapide d'effectuer les travaux sans engendrer des problématiques de sécurité des déplacements pour l'ensemble des usagers.

- Achalandage accru de voitures en tout temps dans la journée (en tout temps, pas seulement en heure de pointe AM/PM) pour accéder au Pont Pie-IX;
- Des travaux de jours seraient une nuisance pour les transports et la sécurité des usagers;
- Circuits d'autobus STM, de nuit, moins impactant que ceux de jour pour les fermetures complètes d'une direction à la fois.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts pourraient se faire ressentir au niveau de la circulation si jamais ces travaux n'avaient pas lieu en soirée ou la nuit.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des actions de communication devront par conséquent être prévues par l'entrepreneur avec le soutien du chargé de projet de la ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La durée des travaux est prévue pour l'année 2025, mais pourraient avoir lieu après, sur le boulevard Maurice-Duplessis.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Radia HADJ MEKNECHE, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Radia HADJ MEKNECHE, 4 avril 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francis LAPORTE
agent de recherche en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Stephanie LAVIGNE
Cheffe de division, urbanisme et mobilité

Le : 2025-04-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1259595002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Nahida Akter, à titre de technicienne greffe et archives au Secrétariat d'arrondissement, greffe et archives de la Direction des services administratifs de Montréal-Nord, avec la réussite de la période d'essai prévue dans la convention collective des fonctionnaires municipaux de Montréal, et ce, à compter du 17 mai 2025, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

OUE soit nommée Nahida Akter à titre de technicien greffe et archives au Secrétariat d'arrondissement, greffe et archives de la Direction des services administratifs de Montréal-Nord, avec la réussite de la période d'essai prévue dans la convention collective des fonctionnaires municipaux de Montréal, et ce, à compter du 17 mai 2025, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites dans le dossier décisionnel.

Signé par **Le**

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259595002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Nahida Akter, à titre de technicienne greffe et archives au Secrétariat d'arrondissement, greffe et archives de la Direction des services administratifs de Montréal-Nord, avec la réussite de la période d'essai prévue dans la convention collective des fonctionnaires municipaux de Montréal, et ce, à compter du 17 mai 2025, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

CONTENU**CONTEXTE**

Le comblement du poste permanent de technicienne greffe et archives (emploi 721970, groupe de traitement 007 de l'accréditation des fonctionnaires municipaux de Montréal), permettra au Secrétariat d'arrondissement, greffe et archives de la Direction des services administratifs de Montréal-Nord de mieux répondre aux besoins de l'arrondissement. En vue de ce comblement, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage no MN-25-VPERM-721970-1 a été publié à l'interne comme à l'externe, pour la période du 3 au 9 février 2025, conformément à la convention des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP 429).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 10024 - Autoriser la création d'un poste permanent de technicien greffe et archives en contrepartie de l'abolition du poste permanent de technicien en gestion des documents et archives, au Secrétariat d'arrondissement, greffe et archives de la Direction des services administratifs de Montréal-Nord et ce, à compter du 8 février 2025.

DESCRIPTION

Conformément au processus de dotation effectué par le Service des ressources humaines de la Ville de Montréal dans le cadre de la dotation centralisée, le poste est octroyé à Nahida Akter (matricule : 100301968), étant l'ayant droit. En vertu de ce qui précède, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de Nahida Akter (matricule : 100301968), à titre de technicienne greffe et archives (emploi : 721970, poste 100765, groupe de traitement 12-007) au Secrétariat d'arrondissement du greffe et des archives de la Direction des services administratifs, avec la réussite de la période d'essai prévue dans la convention collective des fonctionnaires municipaux de Montréal, et ce, à compter du 17 mai 2025, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Voici les principales responsabilités afférentes au poste :

1. Réalise les activités nécessaires à la gestion intégrée des documents (classification, Indexation, suivi, traçabilité, contrôle de

qualité, tri, transfert, archivage, destruction, etc.);

2. Assure le maintien et l'application du système de classement selon les normes en vigueur et participe à son amélioration. Veille à la mise à jour des calendriers de classification, de conservation et d'épuration de documents;

3. Effectue les activités nécessaires à la mise à jour et au maintien de l'inventaire des documents.

4. Vérifie la conformité des boîtes d'archivage, les classe selon les adresses de conservation attribuées;

5. Assure l'archivage des documents ayant une valeur permanente dans le cadre des directives en vigueur à la Ville;

6. Participe à la rédaction de divers documents (descriptions sommaires des documents archivés, guide d'utilisation du logiciel de gestion documentaire, procédure de numérisation de substitution des documents);

7. Anime des activités de formation destinées aux usagers du logiciel d'archivage applicable;

8. Participe au traitement administratif des demandes d'accès à l'information, effectue les suivis avec les autres unités pour la collecte de l'information dans les délais applicables (nouveauté);

9. Effectue toute autre tâche connexe.

JUSTIFICATION

Dans la mesure où « *le greffier a la garde des livres, registres, plans, cartes, archives et autres documents et papiers appartenant à la municipalité, ou qui sont produits, déposés et conservés dans le bureau de la municipalité* » (article 87 Loi des cités et villes, Chapitre C-19) , il se fait assister par une équipe qui à la charge de veiller à l'organisation des archives municipales. De plus, le titulaire du poste assiste le greffier dans le traitement des demandes d'accès à l'information. Dans ce contexte formel, le comblement de ce poste est nécessaire pour veiller au bon fonctionnement de l'arrondissement. Autrement, les activités du greffe et des archives sont compromises.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense prévue 2025

Poste: technicien(ne) greffe et archives

Période: du 17 mai 2025 au 31 décembre 2025 (référence budgétaire #264289)

Période	Emploi	Nbre d'hres	Salaire	Prime, TS et Ajust. bques	Charges sociales	Dépense totale
du 17 mai 2025 au 31 décembre 2025	721970	1120	39 900 \$	1 300 \$	11 800 \$	53 000 \$

La dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Veronique CASTANEDA, Montréal-Nord

Lecture :

Veronique CASTANEDA, 15 avril 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carmen BAIANT
secrétaire- recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

Le : 2025-04-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD

directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissement



Dossier # : 1255579004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la création d'un poste permanent de préposé à la signalisation, (numéro d'emploi 605740), groupe de traitement 14-010, à la Division de la voirie et de l'aqueduc, de la Direction des travaux publics, à compter du 10 mai 2025, en contrepartie de l'abolition du poste permanent de chauffeur de véhicules motorisés C (numéro d'emploi 600190), groupe de traitement 14-007, à la Division de la voirie et de l'aqueduc de la Direction des travaux publics.

QUE soit autorisée la création d'un poste permanent de préposé à la signalisation, (numéro d'emploi 605740), groupe de traitement 14-010, à la Division de la voirie et de l'aqueduc, de la Direction des travaux publics, à compter du 10 mai 2025, en contrepartie de l'abolition du poste permanent de chauffeur de véhicules motorisés C (numéro d'emploi 600190), groupe de traitement 14-007, à la Division de la voirie et de l'aqueduc de la Direction des travaux publics;
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites dans le dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-05-05 13:44

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1255579004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la création d'un poste permanent de préposé à la signalisation, (numéro d'emploi 605740), groupe de traitement 14-010, à la Division de la voirie et de l'aqueduc, de la Direction des travaux publics, à compter du 10 mai 2025, en contrepartie de l'abolition du poste permanent de chauffeur de véhicules motorisés C (numéro d'emploi 600190), groupe de traitement 14-007, à la Division de la voirie et de l'aqueduc de la Direction des travaux publics.

CONTENU**CONTEXTE**

La création du poste permanent de préposé à la signalisation (emploi : 605740, groupe de traitement 14-010 de l'accréditation des employés cols bleus, taux horaire : 34,22\$), permettra à la division de la voirie et de l'aqueduc de titulariser Paulin Calmette Hyacinthe (matricule 297199999).

Paulin Calmette Hyacinthe (matricule 297199999), employé col bleu permanent, a travaillé plus de 1260 heures dans des fonctions supérieures. En vertu de l'article 3.03 de la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP, 301), il doit être titularisé dans la fonction de préposé à la signalisation (emploi : 605740), à la Division de la voirie et aqueduc la Direction des travaux publics.

En contrepartie, la Division de la voirie et de l'aqueduc abolit le poste permanent qu'occupe actuellement l'employé, qui est celui de chauffeur de véhicules motorisés C (emploi : 600190, poste 94857, groupe de traitement : 14-07, taux horaire : 34,44\$)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O

DESCRIPTION

S.O

JUSTIFICATION

S.O

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La création du poste de préposé à la signalisation sera effectif à compter du 10 mai 2025. La dépense sera financée par l'abolition du poste de chauffeur de véhicules motorisés "c" occupé par Paulin Calmette Hyacinthe.

Le numéro de référence budgétaire : 264407 et 339066

La dépense prévue pour cette période, soit du 10 mai au 31 décembre 2025;

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
Préposé à la signalisation	605740	216,00	35,08	41 900 \$	700 \$	42 600 \$	12 500 \$	55 100 \$

MONTRÉAL 2030

S.O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marianne BERNIER, Montréal-Nord

Lecture :

Marianne BERNIER, 31 mars 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie Danielle JEUDY
Secrétaire d'unité

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-03-31

Nasser AWAD SHKEMY
chef(fe) de division - voirie - arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1259716003

Unité administrative responsable : Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approuver la nomination des dix (10) nouveaux et nouvelles membres du Conseil jeunesse de Montréal-Nord.

QUE soit approuvée la nomination des dix (10) nouveaux et nouvelles membres du Conseil jeunesse de Montréal-Nord.

Signé par _____ **Le** _____

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259716003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination des dix (10) nouveaux et nouvelles membres du Conseil jeunesse de Montréal-Nord.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil jeunesse de Montréal-Nord (CjMN) a été créé le 3 décembre 2018. Il est composé de 15 jeunes femmes et hommes de Montréal-Nord âgé.e.s entre 12 et 30 ans issu.e.s de différents milieux sociaux, d'origines culturelles diverses, étudiant.e.s et travailleur.se.s, toutes et tous représentatifs.ves de la jeunesse nord-montréalaise. Le CjMN est appelé à soumettre des avis au conseil d'arrondissement sur toute question relative à la jeunesse. Il a pour mandat de conseiller les élus sur les enjeux touchant de la jeunesse et d'assurer la prise en compte des préoccupations des jeunes dans les décisions de l'arrondissement. La composition de ce conseil reflète la diversité sociale et culturelle de la jeunesse de Montréal-Nord.

Le 15 février dernier, le CjMN a lancé sa deuxième campagne de recrutement pour combler 11 postes vacants au sein de son membership. Pour se qualifier, les jeunes devaient répondre aux critères d'admissibilité suivants:

- Être âgé entre 12 et 30 ans;
- Être résident de l'arrondissement de Montréal-Nord ou y posséder un établissement d'affaires depuis au moins un an ou y travailler auprès de la population (ex. organisme, association communautaire) depuis au moins un an;
- Manifester de l'intérêt à s'impliquer dans les dossiers jeunesse et à faire avancer les conditions de vie des jeunes de Montréal-Nord;
- Être disposé à participer aux rencontres de travail du CjMN qui varie entre 4 et 10 heures par mois;
- Être présent à toutes les assemblées du CjMN (de 6 à 10 rencontres par année);
- Être disponible pour participer un minimum de 1 à 2 fois par année aux assemblées du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord et 4 à 5 fois par année à différents comités de travail chargés d'étudier les questions particulières.
- Ne pas être à l'emploi de la Ville de Montréal et ne pas avoir, directement ou indirectement, par elle-même ou par un associé, un contrat avec la Ville de Montréal ou avec un parti politique œuvrant en politique municipale montréalaise, sous réserve des exceptions prévues à l'article 116 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)

Après analyse des dossiers, dix (10) candidat.e.s ont été retenu pour compléter le membership du CjMN.

Le présent sommaire vise à faire approuver, par le conseil d'arrondissement, la nomination de 10 nouveaux et nouvelles membres au CjMN.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 10 183 du 27 juin 2022 - Approuver la nomination des huit (8) nouveaux membres du Conseil jeunesse de Montréal-Nord.

CA20 10 387 du 17 décembre 2020 - Approuver la nomination des six (6) nouveaux membres du Conseil jeunesse de Montréal-Nord.

DESCRIPTION

Les dix (10) nouveaux et nouvelles membres qui se joindront au Conseil jeunesse de Montréal-Nord pour un mandat de deux (2) ans sont:

- Joseph Everton Isaac
- Bryana Mégan Petit-Frère
- Catherine Auguste
- Wessal Lachheb
- Kayvonhn Grondin
- Anis Hadj Said
- Hussein Nasrallah
- Yves Monka
- Zayne Arwi
- Astride Israel

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 par le biais de l'orientation # 3 qui est *Amplifier la démocratie et la participation* ainsi que la priorité d'action # 10 qui est *Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué sera rédigé par le service des communications de l'arrondissement et sera diffusé dans les réseaux de l'arrondissement et du CjMN.
Nomination au conseil d'arrondissement du 5 mai 2025

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Moad BOUSSEKRI
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-04-14

Marie-Claude FOURNIER
chef(fe) de division - sports, loisirs et
développement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claude TOUSSAINT
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1259171004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la mairesse d'arrondissement Christine Black à déposer sa candidature à titre d'administratrice au sein du conseil d'administration d'établissement du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal.

QUE soit autorisée la mairesse d'arrondissement Christine Black à déposer sa candidature à titre d'administratrice au sein du conseil d'administration d'établissement du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-05-05 13:42

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259171004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la mairesse d'arrondissement Christine Black à déposer sa candidature à titre d'administratrice au sein du conseil d'administration d'établissement du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en place du conseil d'administration d'établissement («CAE») du CIUSSS du Nord- de-l'île-de-Montréal («CIUSSS NIM») prévue à l'été 2025, la mairesse d'arrondissement de Montréal-Nord a été sollicitée pour déposer sa candidature. En effet, la *Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux* , RLRQ, chapitre G-1.021, LGSSSS a institué Santé Québec dont la mission consiste notamment à offrir des services de santé et des services sociaux par l'entremise des établissements publics instaurés en son sein depuis le 1^{er} décembre 2024. Santé Québec est administré par un conseil d'administration (CA de Santé Québec).

Un CAE est institué pour chaque établissement conformément à l'article 132 de la LGSSSS . Les membres de ces instances sont nommés par le CA de Santé Québec. Les fonctions du CAE se distinguent de celles généralement confiées à un conseil d'administration.

Le territoire du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal se situe dans la partie nord de l'Île-de-Montréal. Il dessert totalement ou partiellement la population d'Ahuntsic et de Cartierville, de Montréal-Nord, de Saint-Laurent, de Villeray ainsi que de La Petite-Patrie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Obligations légales

L'article 133 la LGSSSS prévoit que le CA de Santé Québec nomme, pour un CIUSSS, un à trois élus municipaux du territoire desservi par celui-ci, sans excéder le nombre de réseaux locaux de services (RLS) de santé et de services sociaux dont il est responsable et sans qu'il y ait plus d'un élu provenant d'un même territoire de RLS.

À titre d'exemple, un CIUSSS desservant deux RLS pourrait se voir nommer jusqu'à 2 élus municipaux sur son CAE par le CA de Santé Québec. Toutefois, ceux-ci devront nécessairement provenir de deux RLS différents.

Fonctions du conseil d'administration d'établissement

Aviser Santé Québec relativement :

- Au plan stratégique de Santé Québec, *article 125, LGSSSS*
- À la nomination du président(e)-directeur(trice) général(e) (PDG) et du président(e)-directeur(trice)-général(e) adjoint(e), *articles 164 et 171, LGSSSS*

Aviser la PDG sur la prestation des services au sein de l'établissement et autres éléments, *article 151, LGSSSS* :

- Expérience patient
- Gestion des plaintes
- Besoins sociosanitaires
- Particularités des communautés desservies et accessibilité
- Accessibilité des services de santé et des services sociaux
- L'organisation administrative, professionnelle et scientifique
- Le développement de la culture organisationnelle
- Le mode de répartition interrégionale des ressources (financement selon la population desservie)
- La gestion et l'allocation des ressources

Maintenir les relations avec les communautés, *article 152, LGSSSS* :

- Consultations
- Solliciter des opinions
- Recevoir et entendre les requêtes et les suggestions

Voir à l'évaluation annuelle de l'expérience client

Établir les orientations stratégiques en enseignement, recherche et innovation, *articles 52 et 150, LGSSSS* :

- Fonctions déléguées directement par Santé Québec
- Doit être informé du déroulement de ces activités

Assurer la reddition de compte des instances clés :

- Comité des usagers de l'établissement, *article 186, LGSSSS*
- Conseil interdisciplinaire, *article 194, LGSSSS*
- Conseil des médecins, dentistes, pharmaciens et sages-femmes, *article 12, LGSSSS*
- Conseil des infirmières et infirmiers, *article 308, LGSSSS*
- Conseil multidisciplinaire de services de santé, *article 317, LGSSSS*
- Conseil multidisciplinaire de services sociaux, *article 326, LGSSSS*
- Commissaire aux plaintes et à la qualité des services, *article 719, LGSSSS*
- Médecin examinateur, *article 720, LGSSSS*
- Comité de révision, *article 721, LGSSSS*

Rapporter annuellement ses activités au CA de Santé Québec, *article 154, LGSSSS*

JUSTIFICATION

L'adoption d'une résolution par le conseil d'arrondissement est recommandée pour le dépôt de la candidature d'un(e) élu(e) à un poste d'administratrice ou d'administrateur du conseil d'administration d'établissement du Centre intégré universitaire de santé et de services

sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérification effectuée, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carmen BAIANT
Secrétaire- recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

Le : 2025-04-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt